

RAPPORT CERTU, Projet Villes Résilientes

Saint-Etienne, le redéploiement par le Design : un cas de résilience urbaine ?



Bolzon Hugo

Master 2 Urbanisme et Politiques Urbaines / Institut d'Urbanisme de Lyon (IUL)

Tutrice CERTU : Clara Villar

Maître de stage IUL : Laurence Rocher

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
RESUME/SUMMARY	3
REMERCIEMENTS.....	4
PREAMBULE	4
ABREVIATIONS	5
INTRODUCTION GENERALE	6
PREMIERE PARTIE - RESILIENCE, RESILIENCE URBAINE : CADRAGE THEORIQUE.....	11
DEUXIEME PARTIE - LE DESIGN A SAINT-ETIENNE.....	31
TROISIEME PARTIE - BILAN DE L'ETUDE : ENSEIGNEMENTS PRINCIPAUX ET RETOUR METHODOLOGIQUE	63
CONCLUSION GENERALE	76
BIBLIOGRAPHIE.....	78
ANNEXES	81
TABLE DES MATIERES	86
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	88

RESUME/SUMMARY

Ce rapport présente les résultats du cas d'étude concernant le territoire stéphanois, au sein du projet 'Villes résilientes', lancé par le CGDD. Il s'agit de la première analyse issue d'une série de cas concernant des territoires ayant subi une période de déprise économique. Le cas stéphanois, au-delà de son aspect symbolique, est intéressant dans le sens où l'on peut y déceler des facteurs de résilience urbaine. Après une observation du territoire sur le long terme, nous nous sommes intéressés aux éléments participant au redéploiement du territoire suite à la période de difficultés économiques. Le Design, aujourd'hui objet incontournable sur le territoire, est l'élément de remobilisation sur lequel nous nous sommes particulièrement penchés. C'est à partir de l'analyse de ses effets sur le territoire que nous tirons des enseignements généraux sur les dimensions et les conditions de la résilience urbaine, à propos de laquelle nous effectuons également une analyse théorique.

This paper presents the results of the Saint-Etienne study case, included into the project 'resilient Cities' started by CGDD. This is the first analysis from a series of cases about decline territories. Saint-Etienne's case is interesting because we can reveal factors of urban resilience. After an observation of the territory on the long term, we were interested about the redeployment. Design is one of the major objects on the territory, and the recovery element we wanted to analyze. From its effects on the territory, we proposed general conditions of the urban resilience, about which we also made a theoretical analysis.

REMERCIEMENTS

Je tiens en premier lieu à remercier Clara Villar pour m'avoir proposé ce stage au CERTU, et m'avoir suivi et encadré. J'ai particulièrement apprécié le climat de confiance et l'autonomie importante dont j'ai bénéficié dès mon arrivée au CERTU, ainsi que la participation aux différentes étapes du projet 'Villes résilientes'.

Je souhaite remercier Bernard Guézo pour son suivi attentif de l'évolution de mon travail, ses remarques pertinentes et son soutien.

Mes remerciements vont également à Emmanuelle Galot-Delamézière et Frédéric Bossard, sans qui la découverte de Saint-Etienne et du Design aurait été bien compliquée. Je les remercie pour leur accueil, et l'ensemble des informations qu'ils ont accepté de me communiquer.

Je tiens également à remercier Laurence Rocher, qui a accepté de suivre mon travail, et de m'accompagner dans cette dernière étape de mon parcours d'étudiant à l'Institut d'Urbanisme de Lyon.

Je souhaite remercier Camille Mortelette, qui a effectué un stage de recherche à l'IUL sur l'attractivité territoriale de Saint-Etienne dans la même période que mon stage au CERTU. Nos échanges pendant ces quatre mois ont été riches.

Je remercie l'ensemble des agents du Département ESI avec qui j'ai pu échanger pendant ces quatre mois. J'ai notamment apprécié leurs conseils et leur soutien pour la période de recherche d'emploi qui se présente à moi.

PREAMBULE

Ce rapport est issu d'un stage au CERTU d'une période de quatre mois, entre mars et juillet 2013. Ce stage s'inscrit dans un projet mené par le CERTU concernant la ville résiliente, pour lequel il a été mandaté par le CGDD.

Ce rapport, par sa nature, fait également office de mémoire universitaire pour la validation du Master 2 Urbanisme et Politiques Urbaines.

ABREVIATIONS

- AFPCN** : Association Française pour la Prévention des catastrophes naturelles
- ANRU** : Agence Nationale de Rénovation Urbaine
- CCI** : Chambre de Commerce et d'Industrie
- CERTU** : Centre d'Etudes sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les constructions publiques
- CETE** : Centres d'Etudes Techniques de l'Équipement
- CETIM** : Centre Technique des Industries Mécaniques
- CMA** : Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- CGDD** : Commissariat Général au Développement Durable
- DATAR** : Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale
- DDT** : Direction Départementale des Territoires
- DEPP** : Direction Evaluation, Performance et Prospective
- DGALN** : Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature
- DGPR** : Direction Générale de la Prévention des Risques
- DHUP** : Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages
- DRAC** : Direction Régionale des Affaires Culturelles
- DRIEA** : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France
- EPASE** : Etablissement Public d'Aménagement de Saint-Etienne
- EPCC** : Établissement Public de Coopération Culturelle
- EPURES** : Agence d'Urbanisme de la région Stéphanoise
- ESADSE** : Ecole Supérieure d'Art et de Design de Saint-Etienne
- GPRA** : Grand Projet Rhône-Alpes
- GPV** : Grand Projet de Ville
- ICSID** : International Council of Societies of Industrial Design
- OCDE** : Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)
- ONU** : Organisation des Nations Unies
- PME/PMI** : Petites et Moyennes Entreprises / Industries
- SEM** : Saint-Etienne Métropole
- UNISDR** : United Nations office for disaster risk reduction
- VSE** : Ville de Saint-Etienne

INTRODUCTION GENERALE

Cette étude se propose **d’analyser la résilience urbaine à travers le territoire stéphanois**. Elle a été lancée dans le cadre d’un projet mis en œuvre par le Commissariat Général au Développement Durable (CGDD)¹, et est réalisée par le CERTU, en lien avec l’Agence d’Urbanisme de la région Stéphanoise (EPURES).

Projet “Villes Résilientes”

Cette étude se situe dans la cadre du **projet “Villes résilientes”** établi par le CGDD. Cette démarche a pour objectif d’éclairer la notion de ville résiliente. L’objectif est de proposer aux acteurs de la ville des éléments méthodologiques et pratiques permettant de recourir à la résilience urbaine. Pour cela, les membres de la démarche doivent réaliser différentes **études de cas** concrets, destinées à faire émerger des principes et des modes de faire. Suite à ces analyses, un travail de **rapprochement** de ces études de cas devrait permettre de faire émerger des méthodes, des outils. Ce rapport constitue l’une de ces études de cas.

Les différents acteurs de la démarche sont les suivants : Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR), Direction Générale de l’Aménagement, du Logement et de la Nature / Direction de l’Habitat, de l’Urbanisme et des Paysages (DGALN/DHUP), la Délégation interministérielle à l’Aménagement du Territoire et à l’Attractivité Régionale (DATAR), l’Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), la Direction Régionale et Interdépartementale de l’Équipement et de l’Aménagement d’Ile-de-France (DRIEA), l’Agence d’Urbanisme de l’arrondissement de Béthune, l’Agence d’Urbanisme de la région Stéphanoise, l’Association Française pour la Prévention des catastrophes naturelles (AFPCN), les Centres d’Etudes Techniques de l’Équipement de l’Ouest et de Lyon, ainsi que le Centre d’Etudes sur les Réseaux, les Transports, l’Urbanisme et les constructions publiques (CERTU).

Le CERTU est en charge du **pilotage** des études de cas. La réalisation est répartie entre le CERTU et les CETE, en lien avec les agences d’urbanisme.

¹Ministère de l’Ecologie, du Développement Durable et de l’Energie.

Objet de l'étude et partenariat CERTU/EPURES

Concernant ce cas d'étude, le CERTU est à la fois maître d'ouvrage et maître d'œuvre, mais s'est rapproché d'EPURES afin de disposer d'une connaissance complète du territoire et de ses enjeux, et de faciliter le travail de terrain, notamment dans les démarches auprès des acteurs locaux.

L'objet de l'étude est l'analyse de l'évolution du territoire stéphanois dans une perspective de résilience urbaine. Dès les premiers échanges entre le CERTU et EPURES, une **hypothèse** concernant le Design a rapidement émergé. Il s'agissait à priori de l'objet correspondant le plus à une stratégie de résilience urbaine. L'Agence d'Urbanisme a décidé de prolonger cette réflexion concernant le poids du Design sur le territoire stéphanois en interne, suite à la production de cette étude. Ce rapport constituera une **première base d'informations** pour cette démarche, en plus de son rôle dans le projet 'Villes résilientes'.

La méthode de travail a consisté en la réalisation d'une **revue bibliographique** concernant la notion de résilience et le territoire concerné, dans un premier temps. Les éléments dégagés de cette première phase ont ensuite permis d'établir une liste d'**acteurs locaux à rencontrer** dans le cadre d'entretiens semi-directifs. Ces entretiens ont été réalisés par le CERTU, EPURES, ou en collaboration. Suite à cela, les entretiens ont été retranscrits et analysés, et ce document a été rédigé.

Des **enseignements** permettant de nourrir la réflexion plus générale concernant la résilience urbaine dans le cadre de la démarche du CGDD doivent être tirés de cette analyse. Cette étude fait partie des premières réalisées dans le cadre du projet (une étude concernant Feyzin est réalisée en parallèle).

Problématique

La résilience urbaine est une notion récente, et encore peu clarifiée. Elle est aujourd'hui trop éloignée des dimensions opérationnelles de la gestion urbaine pour être véritablement saisie par les acteurs de la ville, même si le cadre théorique qui y fait référence est très fourni. Généralement, on entend par résilience la *capacité à maintenir un certain niveau de fonctionnement pendant un choc, et à limiter les dégâts de ce choc grâce à l'anticipation*. Globalement, il s'agit d'**accompagner** un choc, plutôt que de simplement vouloir lui résister. Dans une perspective résiliente, le développement de mesures non structurelles (plans d'évacuation) peut être par exemple considéré comme aussi important que le développement de mesures structurelles (digues pour limiter une inondation),

longtemps considérées comme suffisantes. La résilience a notamment été saisie dans une approche géographique de gestion des risques. Le positionnement novateur qu'elle propose est en effet intéressant pour les territoires soumis en permanence à des risques naturels, ou technologiques.

L'intérêt de notre cas d'étude se situe dans une approche de la résilience d'un territoire qui n'est pas en proie à des risques naturels ou technologiques, mais qui a subi une **déprise économique** importante. Saint-Etienne, quatorzième ville de France (172 000 habitants), est membre de la Communauté d'Agglomération Saint-Etienne Métropole (SEM) (45 communes, 390 000 habitants), deuxième intercommunalité de Rhône-Alpes et du futur Pôle Métropolitain. Malgré son poids démographique important et sa position de leader régional, le territoire stéphanois a connu des difficultés singulières lors des dernières décennies. Perte de population, chômage et friches urbaines sont autant de maux issus directement ou indirectement la crise économique qu'a subi le territoire. Depuis quelques années, le territoire semble cependant **se remettre** de cette période délicate. Plusieurs facteurs sont à l'origine de ce processus de rebond, et le Design paraît occuper une place importante dans ce processus.

Notre étude va donc se structurer autour des interrogations suivantes : *le territoire stéphanois est-il un lieu où se développent des démarches concourant à une forme de résilience urbaine ? Le Design constitue-t-il l'une de ces démarches, et peut-on en cela l'appréhender en tant que facteur de résilience urbaine ?*

Axes de réflexion issus du cadre de référence du projet 'Villes résilientes'

Le cadre de référence du projet, rédigé par le CERTU, propose quatre axes à utiliser pour aborder les cas d'études (CGDD, 2013). Ces quatre axes vont constituer un socle commun à l'ensemble des études de cas. Mobilisés à plusieurs reprises dans ce rapport, il est nécessaire de les présenter ici².

1^{er} axe - Caractériser les effets de processus relevant de différentes temporalités

« Les différentes séquences de l'histoire urbaine – cité médiévale, ville industrielle, ville moderne des 30 Glorieuses – montrent comment la ville s'est adaptée à des mutations économiques, sociales et technologiques, jusqu'à produire la ville contemporaine qui connaîtra demain ses propres évolutions. Ces adaptations se sont faites sur le temps long. Toutefois, les évolutions observées depuis les années 80 montrent une accélération des transformations urbaines sous l'effet de différents facteurs : nouvelles technologies, chan-

² Les quatre axes sont cités ici tels qu'ils le sont dans le cadre de référence.

gement climatique, vieillissement de la population, mobilité des populations... Par ailleurs, les ruptures qui peuvent affecter la ville nécessiteraient une gestion anticipatrice ou réactive sur le temps court.

Pour traiter de la résilience du temps long et de celle du temps court, les études à conduire doivent considérer la **façon dont la ville mobilise les différentes échelles de temps**, pour **s'adapter** à son environnement, **anticiper** des évolutions ou **retrouver des conditions** satisfaisantes de fonctionnement. »

2è axe - Considérer la nature des liens tissés entre les acteurs

« Dès lors que la ville est devenue pertinente comme structure d'organisation et d'interactions sociales, il convient, pour appréhender sa résilience, de la considérer sous l'angle **des liens et des complémentarités** qui peuvent s'y tisser, entre acteurs et entre échelles géographiques. Les espaces en déprise sont à reconsidérer vis-à-vis de **coopérations et des relations** pouvant être développées entre des structures pouvant être très différentes dans leur nature et leur finalité. Ceci nécessite de prendre en compte l'histoire du territoire, ses valeurs (on est vulnérable par rapport ce à quoi on tient) et ses vulnérabilités. [...]

Ces liens sont nécessaires pour prendre en compte la **réflexivité des actions** conduites par les différents acteurs [...]. Ils permettent aussi de développer des **complémentarités** entre des forces réactives induites par la dynamique de métropolisation et des ressources davantage ancrées dans le territoire. »

3è axe - Examiner les conditions suivant lesquelles une veille anticipative est assurée

« La résilience pose la question de **l'aptitude des acteurs à imaginer et anticiper les perturbations** qui peuvent affecter la ville, pour en limiter les conséquences de différentes natures économiques, sociales, environnementales. Qu'est-ce qui fait changement ? Est-ce que le changement est rapide, brutal ou lent et progressif ? Quelle vigilance développer pour ne pas être aveugle ? P. Veltz voit dans la veille et l'anticipation des mutations locales, un **moteur essentiel de l'action territoriale**, permettant de franchir des périodes de « turbulence » et de prendre position dans les bifurcations qui se présentent : *"[...] l'enjeu principal est de passer [...] à une gestion raisonnée et anticipée des situations complexes auxquelles nous sommes confrontés, intégrant les dimensions positives [...] et les dimensions négatives [...]"* (Veltz, 2008). Cette gestion renvoie sur la **connaissance des vulnérabilités**, des processus qui pourraient se développer au sein des structures urbaines (paupérisation par exemple), une vision des possibilités offertes pour influencer des trajectoires dans un sens favorable en mobilisant des marges de manœuvres. »

4- Identifier les formes que prennent les capacités d'agir

« Si la recherche de compétitivité économique caractérise aujourd'hui la ville contemporaine, dans un espace marqué par les interdépendances, celle-ci ne peut être obtenue sans considérer la **composante sociale**. Là où se pose la question de la résilience, il convient de considérer la distinction qui s'opère dans une économie informationnelle entre **ceux qui subissent le monde** dans lequel ils vivent et **ceux qui mobilisent les informations pour agir** selon les objectifs qu'ils se fixent (Castells, 1998). Il paraît pertinent de

considérer les possibilités offertes pour entreprendre. **La capacité d’agir devient ainsi un champ à explorer au sens de la résilience** : “*Plus de liberté d’agir signifie une plus grande faculté pour les individus de s’aider eux-mêmes et d’influencer le monde*” (Amartya Sen, 2003 (1999)). La capacité d’agir suppose d’évaluer si **la population dispose des conditions** qui lui permettent d’appréhender sa situation, d’envisager un devenir répondant à ses aspirations et des moyens pour agir. Il faut donc considérer l’espace dans sa globalité, faite de singularités (Veltz, 2005) et de relations au système urbain dans son ensemble. »

Plan du rapport

Notre analyse va d’abord se concentrer sur le **cadre théorique** de la résilience urbaine. Nous allons voir quelle est l’origine de la notion, quelles sont ses dimensions principales, et les débats qui existent autour de ses acceptations diverses. Nous retiendrons certaines composantes de la résilience comme essentielles pour notre cas d’étude (I). Suite à cela, nous allons réaliser un retour historique concernant **l’évolution du territoire stéphanois**, à travers sa structuration économique notamment. Nous verrons également s’il existe un lien entre cette évolution et la **place actuelle du Design** sur le territoire, qui sera détaillée finement (II). Enfin, nous croiserons cette observation du territoire avec les éléments issus de l’analyse bibliographique de la résilience, et tenterons de dégager des **enseignements généralisables** de cette étude, concernant la résilience urbaine (III).

PREMIERE PARTIE

RESILIENCE, RESILIENCE URBAINE : CADRAGE THEORIQUE

Introduction

L'objet de cette première partie est de cerner les différentes **dimensions** de la notion de résilience, ainsi que les **enjeux** de son utilisation, notamment dans son rapport avec les **villes**. Cette partie résulte d'une analyse bibliographique propre à cette notion. Nous avons pris en compte un large éventail de publications, que nous avons synthétisé afin de ne pas perdre le lecteur dans les multiples désignations déjà produites concernant la résilience. Cette synthèse bibliographique a notamment été construite en partie sur la base des quatre axes de travail présentés dans l'introduction générale (*caractérisation d'effets de processus selon différentes temporalités ; nature des liens entre les acteurs du territoire ; conditions d'une veille anticipative ; identifier les formes des capacités d'agir*). Notre propos ne sera pas exposé selon ces axes, mais le contenu de l'analyse y fait régulièrement référence (sans que cela ne soit forcément explicité, afin de ne pas alourdir la lecture et de maintenir la cohérence du plan choisi).

La consécration de la notion de résilience comme nouveau positionnement face à des perturbations s'est fait dans le courant des années 2000 dans les pays occidentaux. C'est aux Etats-Unis que la notion a d'abord pris de l'ampleur, notamment suite aux évènements du 11 septembre 2001 à New-York et aux conséquences de l'ouragan Katrina à La Nouvelle-Orléans en 2005 (DJAMENT et al., 2012).

Si cette nouvelle notion paraît à première vue **attrayante**, puisqu'elle propose une nouvelle vision du positionnement – délibérément positive - à adopter par rapport à un risque, il convient de faire la lumière sur ce qu'elle véhicule avant de s'en saisir pour l'analyse d'un cas d'étude. Nous allons détailler ces enjeux, mais il nous semble nécessaire de proposer une première définition, large, afin de disposer d'une première vision de ce que peut recouvrir la notion. Le collectif Archaeomedes³ définit la résilience comme "*l'aptitude d'un système à poursuivre son existence, à maintenir sa structure tout en intégrant des transformations, voire à susciter les mutations qui lui permettront de continuer à exister*" (ARCHAEOMEDES, 1998). Nous donnerons une définition personnelle en conclusion de cette partie, qui reprendra les éléments que l'on considère comme

³ Programme européen consacré à l'étude de la désertification des régions méditerranéennes de l'Europe

indispensables à sa mobilisation.

I-A / Fondements disciplinaires de la notion de résilience

La résilience est une notion "attrayante" (CGDD, 2013), "à la mode" (DJAMENT et al., 2013, p.3), qui "fait le buzz" (RUFAT, 2011). Aujourd'hui de plus en plus utilisée pour appréhender les systèmes urbains, elle a été mobilisée à travers plusieurs disciplines ; nous allons détailler cette évolution ci-dessous⁴. Etymologiquement, "résilience" provient du latin *resilire*, qui signifie "sauter en arrière".

I-A-1 / Origines de la notion

La première application du terme de résilience a été observée dans **l'étude des matériaux**, à travers les travaux de Charpy (test du mouton de Charpy⁵), puis de ses prolongations. Ces travaux analysent la propriété (résilience) permettant aux matériaux de retrouver leur état initial ou de se déformer sans rupture suite à un choc.

L'écologie est la deuxième discipline à s'être saisie de la notion de résilience, établissant des liens avec les sciences humaines : les écosystèmes ne sont plus étudiés de manière isolés, mais en lien avec les systèmes sociaux (système socio-écologique ou écologie humaine). L'auteur de référence au sujet de l'étude de la résilience en écologie, Crawford Stanley Holling, définit la résilience comme "*la mesure de la persistance d'un système et ses capacités à absorber des perturbations et à maintenir les mêmes relations entre les populations ou les différents états du système*" (HOLLING, 1973). Cette première définition de Holling pose les fondations d'un courant de pensée nommé "ecological resilience". L'apport de l'étude de la résilience par l'écologie se retrouve dans le fait d'étudier des **systèmes dynamiques**, et de ce fait d'**exclure le questionnement lié au retour à l'état initial**. La réflexion se concentre sur la capacité d'absorption des perturbations, et l'évolution des travaux de Holling le mène à proposer une nouvelle définition de la résilience, dans laquelle l'enjeu se situe dans la caractérisation d'un système en tant que résilient ou en tant que transformé : "*la résilience correspond à la capacité d'un système à absorber des perturbations, ou à l'ampleur maximale d'une perturbation qui peut être absorbée par un système avant que celui-ci change sa structure en modifiant les variables et les processus qui contrôlent son comportement*" (HOLLING, 1995). A travers

⁴Cette évolution reprend les recherches exposées dans l'article suivant : LHOMME S., SERRE D., DIABY., LAGANIER R., « Les réseaux techniques face aux inondations ou comment définir des indicateurs de performance de ces réseaux pour évaluer la résilience urbaine », BAGF – GÉOGRAPHIES – 2010-4

⁵Observation de la réaction d'un matériau à un choc

cette définition, un système qui mute fondamentalement après un choc n'est donc pas considéré comme résilient ; cette approche suppose d'arriver à déterminer un **seuil de mutation** des systèmes. L'utilisation faite du terme de "résilience" tend donc à s'éloigner de son acceptation première, avec un affranchissement de la question du retour à l'état initial.

La **psychologie** s'est également saisie de la notion, d'abord à travers les travaux d'Emmy Werner dans les années 1950. Au sein de cette discipline, on entend par résilience la capacité d'un individu ou d'un groupe à surmonter un traumatisme. Les travaux menés par Boris Cyrulnik ont contribué à la diffusion du mot résilience en France.

L'évolution de la notion de résilience indique un rapprochement avec la **notion d'adaptation**. Serge Lhomme, Damien Serre, Youssef Diab et Richard Laganier définissent la résilience comme "*la capacité d'un système à absorber une perturbation et à récupérer ses fonctions à la suite de cette perturbation*" (LHOMME et al., 2010, p.491). Les auteurs placent l'adaptabilité comme une condition de la résilience, et les notions d'absorption et de récupération permettent de ne pas confondre résilience et adaptation.

Science des matériaux, écologie, et psychologie sont les trois disciplines ayant réussi à véritablement formaliser leur conception de la résilience. En **économie**, peu de travaux existent. Gilles Paquet propose une définition relativement proche de celle retenue dans l'approche écologique ("*capacité de retomber sur ses pieds, de garder le cap, d'assurer la pérennité d'un organisme ou d'une société, le maintien d'une certaine permanence dans un environnement turbulent*" (PAQUET, 1999)), en insistant sur les valeurs de confiance et d'entraide, selon lui particulièrement absentes du modèle libéral.

I-A-2/ Résilience et approche des risques

Dans la suite de ces transferts disciplinaires, la résilience a été mobilisée par la **géographie**, à travers l'**approche de la gestion des risques**, en raison notamment de la décennie internationale pour la réduction des catastrophes naturelles organisée par l'ONU de 1990 à 1999 (DAUPHINE, PROVITOLLO, 2007). Dans ce domaine, la résilience correspond au rebond, au redressement, à la reconstruction suite à un événement ayant causé des perturbations. Elle permet notamment d'appréhender le fonctionnement d'un système au-delà du seul impact de ces perturbations.

Dans le domaine des risques et des catastrophes, plusieurs notions se sont succédé. Cette

approche s'est en effet d'abord concentrée sur les **aléas**, pour intégrer ensuite la **vulnérabilité**, mise sur la scène internationale lors de la conférence de Yokohama en 1994. Cette évolution vers une approche en termes de vulnérabilité reflète une prise de conscience que les **conséquences d'un aléa peuvent différer d'un territoire à un autre**. Les causes de la vulnérabilité ont notamment été appréhendées selon une dimension sociale (répartition des richesses, du foncier, modes de gouvernance, etc...) (RUFAT, 2013). La vulnérabilité devient un enjeu majeur, notamment à travers les inégalités liées à la répartition socio-spatiale face aux dangers.

Si la focalisation sur la vulnérabilité a permis de bien identifier les faiblesses des territoires, elle n'a pas forcément permis d'**agir pour réduire ces faiblesses**. Cette difficulté à rendre opérationnelle la vulnérabilité a contribué à nourrir les conditions d'émergence d'une approche par la résilience. Au contraire de la vulnérabilité et de sa connotation négative pour certains auteurs, la résilience est une notion qui est présentée comme positive. La conférence de l'ONU à Hyogo en 2005 a fait passer la notion au stade d'approche officielle.

Il est important de ne pas simplement circonscrire la résilience à l'inverse de la vulnérabilité, comme nouvelle dénomination de la capacité d'adaptation (RUFAT, 2011). En effet, *"la vulnérabilité apparaît être plutôt du côté de la production du risque, du niveau collectif et de l'amont des crises, alors que la résilience semble plus du côté de la construction du risque, du niveau individuel et de l'aval des crises, sur des temporalités plus longues"* (RUFAT, 2011, p.5). Ces notions ont pour point commun de souffrir d'un **déficit d'opérationnalité**. Ce passage de l'une à l'autre procède donc d'un aveu d'échec, d'une incapacité relative à les rendre efficaces dans la gestion des risques (RUFAT, 2011).

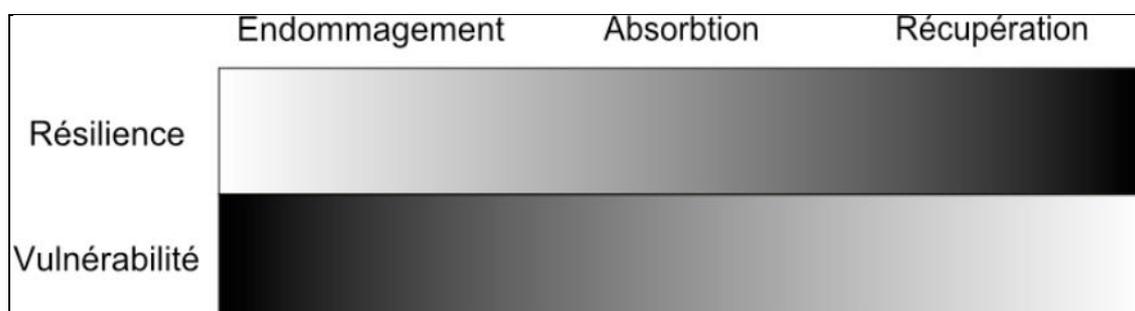


Illustration 1 : "Vulnérabilité et résilience - un continuum différencié par un point de vue centré sur des notions d'endommagement pour la vulnérabilité et des notions de récupération fonctionnelle pour la résilience". Source : LHOMME et al., 2010, p.494.

BILAN : après avoir été mobilisée dans plusieurs disciplines (science des matériaux, écologie, psychologie, géographie), la résilience est aujourd'hui au cœur de l'analyse de la gestion des risques. Elle a pris le devant sur l'approche sur la vulnérabilité, sans pour autant la reléguer, et permis de proposer une autre approche des risques : ne pas simplement résister, mais bien accepter de tenter de "faire au mieux avec".

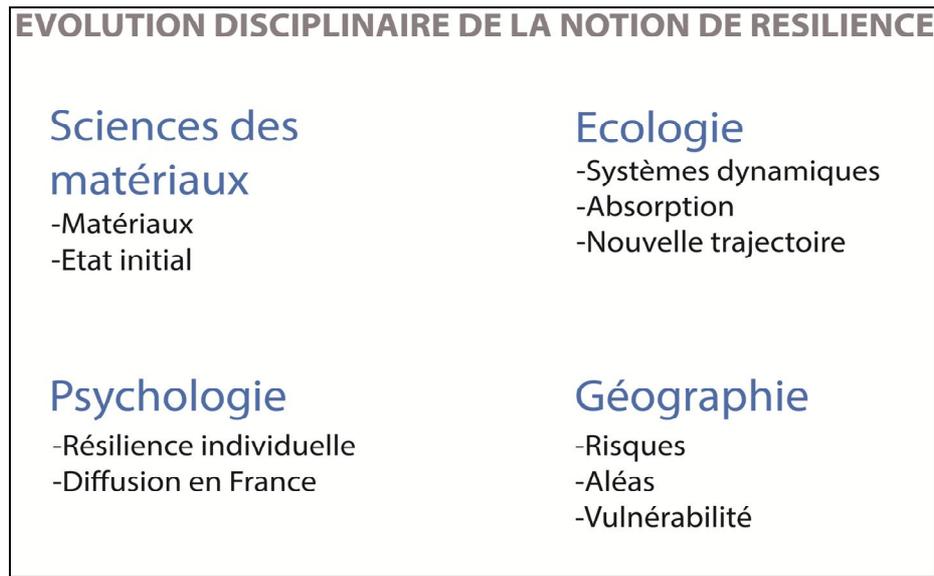


Illustration 2 : évolution disciplinaire de la notion de résilience. HB, 2013

La notion de résilience est polysémique, et évolue en fonction des transferts disciplinaires dont elle fait l'objet. Plusieurs dimensions de cette notion font l'objet de débats, dont nous ne pouvons faire l'économie, afin de l'appréhender dans sa globalité et sa complexité.

I-B / Une notion multidimensionnelle qui fait débat

La revue bibliographique de la notion de résilience a fait émerger plusieurs questionnements relatifs aux dimensions de la résilience. Nous allons voir successivement si la résilience est une propriété ou un processus, quelle importance l'on attache au retour à l'état initial, et quelles temporalités sont mobilisées.

I-B-1/ La résilience, propriété ou processus ?

La résilience peut-être appréhendée comme un **processus**, désignant par là la réussite d'un système à dépasser une crise et à se maintenir. Définir la résilience comme un processus, c'est donc se placer à posteriori, et dans une perspective de **longue durée** (DJAMENT et al., 2012).

A l'inverse, la résilience peut être appréhendée comme une **propriété**, intrinsèque à un système, qui **se manifeste au moment de la crise**. La résilience préexiste donc au choc, peut être innée ou acquise ; selon cette acceptation, un système peut tout à fait être résilient sans le savoir. Si la résilience est une propriété, il est donc possible, une fois les facteurs de résilience identifiés, de mener une réflexion sur ces facteurs afin d'améliorer le potentiel global de résilience du système (DJAMENT et al., 2012).

Il nous est difficile de trancher entre ces deux acceptations de la résilience, il n'est d'ailleurs pas impératif de le faire. Si l'idée de la propriété paraît être la plus intéressante dans une perspective opérationnelle, elle nécessite l'identification des facteurs de résilience, qui ne peut être réalisée que suite à l'analyse d'un processus. Plus généralement, on retrouve ici la question des **seuils** et de la caractérisation de la résilience : à partir de quand, selon quels arguments, peut-on affirmer qu'un système est résilient ? La notion de facteurs reproductibles est-elle compatible avec les spécificités de chaque système qui répondra à des perturbations dans un contexte spécifique également ? La résilience semble être avant tout un discours et une construction, une question de point de vue (RUFAT, 2011). Nous y reviendrons.

I-B-2 / Retour à l'état initial ou changement d'orientation ?

Dans son acceptation originelle, la résilience renvoie à un **retour à la normale** (sans définir ce qu'est la normale), à un état initial, pré-perturbation. Cette acceptation est légitime pour les sciences des matériaux, mais paraît très éloignée de la complexité des systèmes sociaux. Nous nous plaçons donc dans la lignée de la pensée de Holling concernant cette question, en évacuant la possibilité pour un système social de se reformer à l'identique après un choc. Les systèmes sociaux étant complexes et en évolution constante, il n'est **pas envisageable d'appréhender leur retour à un état précédent**, crise ou non. Ce n'est d'ailleurs **pas souhaitable**, l'état initial étant celui qui a rendu la survenue de la crise possible.

La question du changement d'orientation est plus subtile, et mérite d'être examinée (DJAMENT et al., 2012). Selon un positionnement plus ingénierial, un système résilient se

caractérisé par sa stabilité, son équilibre, et donc sa capacité à traverser un choc sans trop se transformer. Selon la conception écologique, un système instable peut être considéré comme résilient, puisque cette instabilité lui permettra de supporter des perturbations.

La conception ingénieriale nous paraît se rapprocher de la notion de résistance, aussi il nous semble que l'objectif pour un système vulnérable est de réussir à rebondir, que ce soit dans la continuité de sa trajectoire, soit selon une nouvelle trajectoire.

I-B-3 / Quelles temporalités ?

Résilience de **temps court**, et résilience de **temps long** ; une fois de plus, la résilience est appréhendée selon une **logique duale**. Il ne s'agit pourtant pas d'opposer deux conceptions, mais de démontrer leur complémentarité, et leur nécessaire prise en compte commune.

La résilience de temps court concerne la capacité à **assurer** un service, une fonction minimale face à une perturbation (capacité de réaction). La résilience de temps long constitue un processus continu, qui vise à **augmenter la résilience de temps court** (TOUBIN et al., 2012) et la réussite à maintenir des fonctions principales sur le long terme.

Aussi, les échelles de temps de la résilience d'un système sont multiples, et doivent être articulées entre elles. Si la capacité de réaction est fondamentale, notamment dans une perspective de survie, en cas de choc très violent (catastrophe), le maintien des fonctions principales est également très important, que ce soit suite à un choc ou dans le cadre de mutations. Aussi, que l'on analyse la résilience suite à une catastrophe naturelle, ou la résilience suite à une crise économique, les enjeux de temps court et de temps long ne sont pas les mêmes.

BILAN : la résilience est une notion multidimensionnelle. Pour nous, la résilience tient à la fois de la propriété et du processus. La question du retour à l'état initial doit être écartée puisqu'incompatible avec des systèmes sociaux en mouvement perpétuel. Enfin, les temporalités se complètent : la résilience est à la fois réactive (court terme), et plus lente (long terme).

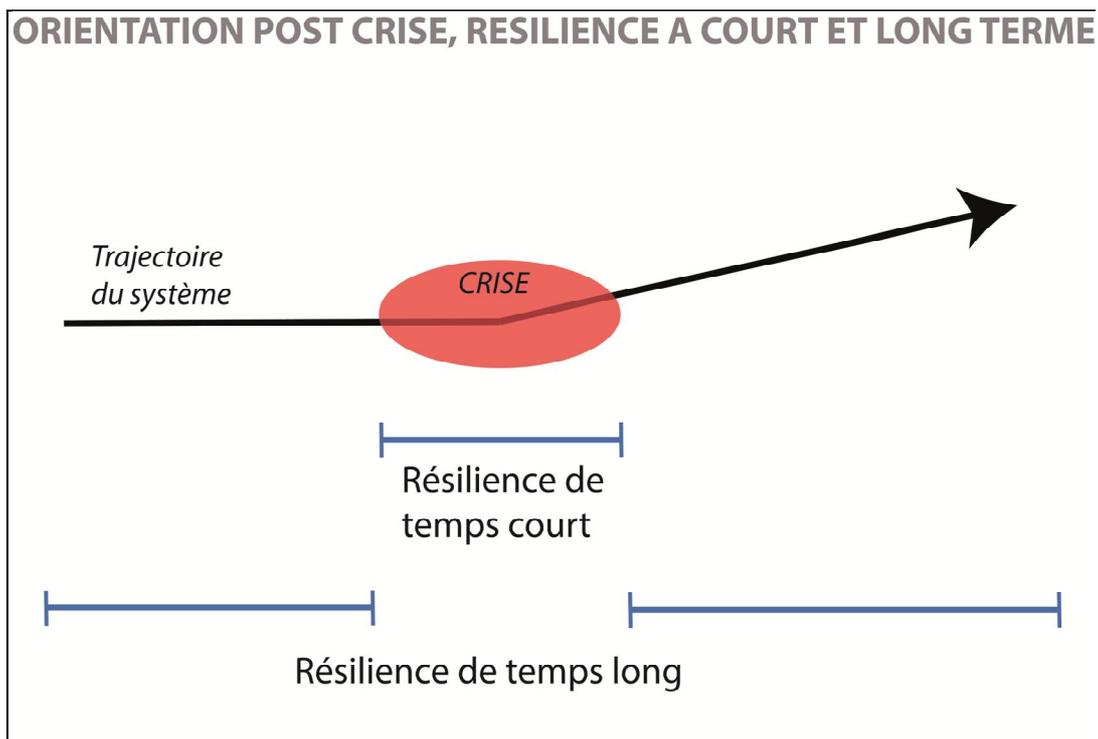


Illustration 3 : orientation post crise, résilience à court et long terme. HB, 2103

Nous l'avons vu, la notion de résilience souffre d'une traduction opérationnelle. Les différentes définitions et dimensions de la résilience sont indispensables pour bien comprendre toute la complexité de la notion et ses enjeux, mais ne permettent pas encore, aujourd'hui, de donner des pistes opérationnelles simples pour la mettre en œuvre. Après avoir analysé les fondements théoriques de la résilience en elle-même, il convient de se pencher sur les liens – possibles/existants/probables, faibles/forts – avec les systèmes urbains, ou plus généralement avec les systèmes territoriaux.

I-C / Ville et résilience : enjeux du lien

Lorsque l'on analyse la capacité de résilience d'une ville, la question du **périmètre d'étude** est fondamentale. En se restreignant aux limites administratives d'une commune ou d'une intercommunalité, le risque est de ne pas appréhender l'ensemble d'un territoire impacté par un choc, souvent bien plus vaste que la seule zone directement touchée, notamment en raison de l'interdépendance des réseaux. En parlant de territoire au sens large, de bassin de vie ou de système urbain par exemple, l'échelle d'analyse est élargie. Le risque, dans ce cas, est de se priver d'indicateurs construits sur les bases d'un découpage administratif du territoire.

Dans le cas de Saint-Etienne, nous avons choisi une **approche en termes de territoire**. Ce point sera développé plus loin. Avant cela, voyons quels sont les questionnements spécifiques liés à la ville résiliente (d'un point de vue théorique, l'enjeu du périmètre n'est pas prépondérant comme dans les cas d'étude, aussi nous décidons de conserver le terme de résilience urbaine, ou ville résiliente).

I-C-1 / Les villes, systèmes complexes qui perdurent

Les villes totalement disparues suite à une crise ne sont pas nombreuses. Une très grande majorité d'entre elles parvient à perdurer dans le temps, malgré les perturbations (CAMPANELLA, 2006). En cela, le terme de ville résiliente pourrait être considéré comme un "*pléonasm*e" (LHOMME et al., 2010, p.493) puisque quoi qu'il arrive, le système urbain perdurera. Cependant, la résilience urbaine ne se restreint pas "*à évaluer simplement la résilience de ses constructions*" (LHOMME et al., 2010, p.493).

La ville est en effet avant tout un **système**, constitué de **multiples composantes** en interrelation ("*habitats, activités, infrastructures, populations, gouvernance*" (TOUBIN et al., 2012)). Pour étudier la résilience, il est nécessaire d'observer la ville comme un système. Les travaux de Holling mettaient déjà l'accent sur cette notion de système. Généralement, l'analyse de la résilience urbaine se restreint à certaines composantes, en fonction du choc ou du risque appréhendé. On s'intéressera moins à la capacité de résilience des bâtiments et des réseaux techniques si l'on s'intéresse à un choc économique. En revanche, ces dimensions seront au centre de la réflexion dans le cas d'une inondation, par exemple. Réussir à appréhender la résilience globale d'un système urbain paraît être une ambition démesurée, compte tenu de la complexité de ces systèmes (GUEZO, 2012). La quantité d'acteurs et de logiques à prendre compte est trop importante pour être appréhendée d'une manière exhaustive. L'analyse de la résilience d'un système urbain est donc soumise à des choix : choix de l'**angle par rapport auquel on analyse la résilience**, puis choix des **composantes du système que l'on souhaite approfondir**.

L'apport de l'approche par la résilience urbaine se retrouve dans la réflexion autour de nouvelles solutions pour réduire les effets produits par des chocs, ainsi que dans la capacité pour un système à maintenir ses fonctions principales malgré un impact. En effet, cette "capacité à fonctionner en mode dégradé" constitue un des enjeux majeurs pour les villes vulnérables, exposées à des risques importants. La résilience de court-terme est un enjeu majeur afin d'augmenter la vitesse de récupération. Deux leviers permettraient d'améliorer cette résilience spécifique : une

action technique augmentant la résistance et la capacité d'absorption (des infrastructures, par exemple), et une stratégie de gestion des ressources pour démarrer rapidement le processus de redéploiement (TOUBIN et al., 2012).

I-C-2 / Ville résiliente, ville durable : un rapprochement qui dessert l'analyse

Le développement urbain durable est devenu le nouvel adage des décideurs politiques et des techniciens de l'urbain. Concept subjectif, fourre-tout, le développement urbain durable est avant tout un idéal à atteindre, un horizon qui permet de guider les orientations quotidiennes. Si l'incertitude est placée au centre de ce concept, la gestion des risques et des perturbations y est quasi inexistante (TOUBIN et al., 2012) ; cette absence pose problème, car *"un développement peut-il être durable en période de crise, lorsque la priorité est donnée à la protection des personnes et des biens, parfois au détriment de l'économie ou de l'environnement ?"* (TOUBIN et al., 2012, p.3)

D'après Toubin et al., la résilience, en particulier dans sa dimension court-termiste, peut être complémentaire au développement urbain durable. Elle permettrait de donner aux systèmes urbains les moyens pour gérer les perturbations, indispensable lorsque l'on prétend à tendre vers un objectif de durabilité. Ces deux notions seraient ainsi complémentaires d'après ces auteurs, dans le sens où la résilience permet de gérer les perturbations, et de replacer le système urbain dans une trajectoire de durabilité (même si la trajectoire peut changer après la perturbation). En cela, *"la résilience se présente comme un moyen de réaliser la durabilité"* (TOUBIN et al., 2012, p.6).

RESILIENCE	DURABILITE
Universel	Anthropocentré
Objectif et Descriptif	Subjectif et normatif
De temps long et de temps court	De temps long
Un moyen	La finalité

Illustration 4 : caractéristiques des notions de résilience et durabilité. Source : TOUBIN et al., 2012.

Le tableau ci-dessus récapitule le propos d'un collectif d'auteurs dont nous avons largement exposé les arguments ci-dessus (TOUBIN et al., 2012). Ils envisagent la résilience comme une notion universelle et objective. Nous sommes toutefois en désaccord sur deux points :

-Nous considérons la résilience comme une **notion subjective** ;

-Nous considérons qu'il est risqué de considérer durabilité et résilience comme deux notions

complémentaires. A notre sens, chacune de ces deux notions est complexe et instrumentalisable⁶. La caractérisation du lien entre les deux est approximative, car ne repose sur **aucun fondement empirique**. Mais surtout, cette caractérisation du lien n'est pas forcément souhaitable, puisqu'elle revient à **légitimer** la place prépondérante accordée à ces deux notions dans la vision actuelle de l'idéal urbain.

BILAN : il est très rare que des villes disparaissent. Cependant, elles sont fréquemment confrontées à des perturbations de différentes natures pouvant engendrer des dommages et remettre en cause leur intégrité et leur fonctionnement. Il est indispensable de considérer la ville comme un système, et appréhender la résilience selon un angle explicité. Les systèmes urbains sont trop complexes pour que l'on analyse leur résilience "générale" ; l'analyse doit se pencher sur les sous-systèmes.

Le lien entre résilience et durabilité urbaine nous semble important à évoquer, puisque ces deux notions comptent parmi les plus mobilisées dans les discours sur la ville. Elles sont complexes et très globales. Comme pour la notion de durabilité urbaine, la notion de résilience urbaine est soumise à un risque d'instrumentalisation. La notion est intuitive (RUFAT, 2011), et peut être récupérée, notamment à des fins politiques. Voyons quels enseignements peuvent être tirés de ce "côté obscur" (RUFAT, 2011, p.8) de la résilience urbaine.

I-D / Une notion glissante, floue et instrumentalisable

Les chercheurs ayant travaillé sur la notion de résilience se sont beaucoup penchés sur sa traduction opérationnelle, sur ses apports et sa complexité. Samuel Rufat⁷ s'est particulièrement intéressé à la résilience en tant que nouveau registre de justification, instrumentalisable comme peut l'être la ville durable. Le propos suivant est principalement tiré de ses travaux.

I-D-1 / Un nouveau registre de justification et une nouvelle injonction

La résilience est avant tout un **discours**. Chaque individu qui la mobilise modèle la notion à

⁶ Cf I-D

⁷ Maître de conférence en géographie à l'université de Cergy Pontoise

son avantage, sculpte ses contours en fonction du message qu'il souhaite faire passer (RUFAT, 2011). Les discours sur la résilience renvoient à un registre normatif, à des valeurs. Avec la résilience, on peut opposer bonne et mauvaise ville, et imposer des choix sous couvert de bonne action. Aussi, la résilience d'un système urbain n'est que très **difficilement objectivable** en soi, et n'a de réalité que dans la parole de celui qui l'affirme (ou qui affirme l'inverse).

C'est ainsi que les institutions internationales, en se saisissant de cette notion, ont construit un registre de bonnes pratiques à réaliser pour prétendre au statut officiel de ville résiliente. Après l'injonction à la durabilité, l'**injonction à la résilience** gagne les villes. Sous peine d'être qualifié de mauvais élève, et donc de se mettre en difficulté dans un contexte de compétition entre les villes. Les bailleurs de fonds internationaux ont changé leur mode de gouvernance en récompensant les bonnes pratiques, et en labellisant les villes résilientes. Par exemple, le groupe de travail chargé de la réduction des risques liés aux catastrophes naturelles de l'ONU a lancé une campagne intitulée "*Making cities resilient : My city is getting ready*" (UNISDR, 2012). Cette campagne a permis d'élever certaines villes au rang de "*resilient city champion*" ou "*resilient city role model*", explicitement érigées comme exemples types dans un ouvrage intitulé "*How to make cities more resilient, a handbook for local government leaders*". Cet ouvrage propose dix points clefs pour faire en sorte qu'une ville devienne résiliente, et décline toute une série de bonnes pratiques. Au même titre, l'Union Européenne et la Banque Mondiale décernent des labels venant certifier les réalisations de certaines villes.



Illustration 5 : campagne Making cities resilient : My city is getting ready. Source : unisdr.com

La résilience devient donc une **nouvelle étiquette**, qui permet aux villes qui l'obtiennent de disposer de nouveaux financements, à travers l'implication de nombreux partenaires, et notamment des partenariats public-privé (RUFAT, 2011). Aussi, il est important d'arriver à décerner si derrière

les labels, les responsables politiques ont simplement changé de discours, ou s'ils ont véritablement changé de politique.

En effet, un des principaux risques lié à la notion de résilience se trouve dans son **instrumentalisation potentielle**, notamment dans les **discours politiques**. Avec le flou qui entoure la notion et sa connotation positive, certaines conceptions peuvent être imposées sous un emballage de résilience. Pour Samuel Rufat, la résilience porte les "*germes d'un darwinisme social*" (RUFAT, 2011, p.9), dans le sens où elle intègre le fait que les plus vulnérables doivent disparaître en cas de perturbations, afin que les autres tirent des conclusions et s'adaptent à ces perturbations. Pour lui, "*la résilience devient une injonction et un mode de gouvernement : adaptez-vous ou périssez!*" (RUFAT, 2011, p.9). Si nous sommes moins catégoriques que l'auteur concernant ces aspects, il est vrai que la **responsabilisation des individus** (et notamment des plus vulnérables) est dérangeante, dans le sens où on leur communique un modèle qu'ils doivent suivre sous peine d'endosser la responsabilité en cas de catastrophe, alors qu'ils ne peuvent pas forcément le mettre en œuvre et qu'il n'est pas nécessairement le mieux adapté au contexte local .

En cela, la résilience revient à diffuser "*l'idée d'un fonctionnement "normal" des villes et des métropoles*" (RUFAT, 2011, p.11), selon une approche linéaire et normative. Cette approche engendre des processus de décision non démocratiques, puisque sous réserve de récompenses les décideurs sont prêts à adopter un modèle préconçu. Cela pousse Samuel Rufat à décrire la résilience comme "*toxique*" et "*nocive*" (RUFAT, 2011, p.12), puisqu'elle **diffuse l'idée qu'il n'existe pas d'alternative** ; les modèles proposés sont uniques et le système d'attribution des labels ne pousse pas à des réflexions alternatives. Les acteurs qui se saisissent de la notion peuvent imposer un programme, et les solutions techniques et technologiques sont largement remises au goût du jour avec la résilience. La notion est également récupérée par des discours à des fins libérales, qui font la promotion de la dérégulation et de la compétition, ou plus généralement de la privatisation de la gestion des risques (RUFAT, 2011). Ce statut de bonne pratique incritiquable est dangereux.

I-D-2 / Une réalité empirique éloignée des objectifs véhiculés et une notion non opérationnelle

"*Le processus urbain le plus résilient, c'est l'informel, et la forme urbaine la plus résiliente, ce sont les bidonvilles*" (RUFAT, 2011, p.15). Par cette affirmation volontairement provocante, Samuel Rufat prend le contre-pied de tous les discours officiels mobilisant la résilience urbaine. Il argumente son propos en évoquant le fait que les bidonvilles sont les structures qui fonctionnent le mieux en état

dégradé, qui se remettent le plus facilement des chocs (de toutes natures), qui se redéploient le plus rapidement. Il est vrai que si l'on analyse la résilience dans l'absolu, les bidonvilles paraissent être les systèmes les plus résilients. Mais si cela est vrai pour la résilience de court terme, on peut douter de ce propos concernant la résilience de long terme. L'objectif de Samuel Rufat, à travers ces affirmations, est de montrer que la résilience est aujourd'hui mobilisée uniquement à travers un spectre fait de normes, de préjugés et de jugements de valeurs qui permettent de définir une bonne et une mauvaise résilience.

Samuel Rufat n'est pas le seul à remettre en cause la résilience ; Bernhard Müller (MULLER, 2010) considère que la résilience est l'objet de trois défauts principaux. Premièrement, **la définition de la résilience est trop vague** et trop liée à celui qui la dit. En cela, il rejoint Rufat sur le fait que la résilience est avant tout un discours. Ensuite, il considère que les **paramètres de désignation** des villes comme résilientes (ou non) sont trop **approximatifs**, ce qui rejoint la première critique. Cette observation est communément partagée, et devrait être plus souvent rappelée. L'incapacité à formuler des paramètres de désignation d'une ville comme étant résiliente ou non constitue une limite très importante à l'utilisation de cette notion. Enfin, dans la prolongation de cette analyse, Müller considère que la **difficulté à cadrer les caractéristiques de la résilience** limite l'élaboration d'**outils opérationnels**. Aussi, selon lui, il n'y a pas d'acceptation commune de la résilience, il n'y a pas de référentiel commun à la désignation de la résilience, et ces divergences rendent compliquée la traduction opérationnelle de la notion. Comme le dit Samuel Rufat, "*le problème clé de la résilience est de savoir qui dit la résilience, quelle résilience et pourquoi*" (RUFAT, 2011, p.16).

BILAN : la résilience est liée à des normes et des valeurs, alors que ses acceptations ne sont pas partagées. Sa mobilisation dans les discours politiques peut être dangereuse, puisqu'elle peut servir de justification à des mesures décidées de manière non démocratique. Une ville n'est résiliente que pour celui qui l'affirme, et la désignation de la résilience ne fait pas l'objet d'une acceptation partagée. Ces divergences remettent en cause l'utilisation de la notion.

Certains auteurs se montrent très critiques envers la notion de résilience, notamment concernant sa possible normalisation. Cependant, il est nécessaire de prendre en considération l'ensemble des approches qui sont liées à la notion, afin de l'appréhender dans sa globalité. Un autre

enjeu que nous n'avons pas encore soulevé est celui de la construction d'un cadre théorique de la résilience par rapport aux sciences humaines et sociales. Nous allons voir que la transposition du cadre de l'écologie ou de la gestion des risques n'est pas vraiment réalisable, et que les travaux en sciences humaines et sociales sont encore très peu nombreux aujourd'hui.

I-E / Résilience et Sciences Humaines et Sociales : enjeux de la transposition de la notion

Il est nécessaire de mettre en perspective la transposition du cadre théorique spécifique de la résilience à des entrées en Sciences Humaines et Sociales (SHS), puisque notre objet d'étude est assez éloigné des objets classiquement étudiés dans une approche par la résilience.

I-E-1 / Catastrophes naturelles et réseaux techniques comme objets privilégiés de l'analyse

Même si la notion de système fait le lien entre la résilience telle qu'on l'entend en écologie et la résilience telle qu'on l'entend en SHS, la transfert de la notion et de son cadre théorique n'est pas sans enjeux (DJAMENT et al., 2012). Les systèmes sociaux "*ne sont tout simplement pas des écosystèmes*" (RUFAT, 2011, p.5). Les relations sociales, les choix politiques ne peuvent pas être appréhendés comme de simples éléments faisant partie d'un système au même titre que l'on analyse les liens au sein des écosystèmes, par exemple. C'est pourquoi l'on sélectionnera les dimensions de la résilience que l'on juge cohérente avec notre cas d'étude, et que l'on exclura celles qui ne correspondent pas.

La mobilisation de la résilience par la géographie des risques pourrait nous donner des éléments de comparaison, afin de constituer une base théorique pour notre analyse. Cependant, là aussi, une limite se pose : la quasi totalité des travaux se propose d'étudier la **résilience par rapport à une catastrophe naturelle**, ou un risque de **destruction matérielle** (incendie, risque technologique...). L'incendie de Chicago de 1871 (RUFAT, 2011), New-York post 11 septembre 2001⁸, La Nouvelle-Orléans post Katrina (CAMPANELLA, 2006), le tremblement de terre de Haïti de 2010 (COMFORT et al., 2010), et plus récemment la catastrophe de Fukushima⁹ sont parmi les

⁸REGHEZZA et al., 2012, "*11 septembre 2012, la renaissance*", consulté le 11/06/2013, http://www.huffingtonpost.fr/magali-reghezza/11septembre-renaissance_b_1870267.html

⁹Resilience.org, "*The legacy of Fukushima : two yearson*", consulté le 11/06/2013,

cas d'étude les plus récurrents sous l'angle de la résilience. Dans l'ouvrage *Résilience urbaines, les villes face aux catastrophes* (DJAMENT TRAN, REGHEZZA ZIT (dir.), 2012), les inondations et autres catastrophes naturelles sont surreprésentées par rapport à des approches économiques ou sociales. Dans l'article de Marie Toubin, Serge Lhomme, Youssef Diab, Damien Serre et Richard Laganier, il est question de catastrophes naturelles dès la première ligne (TOUBIN et al., 2012). Dans cette même lignée, l'action de l'ONU sur les villes résilientes se limite strictement aux risques naturels. Ainsi, à la question '*la résilience par rapport à quoi ?*', les **chocs brutaux** (guerres, inondations, incendies, tremblements de terre...) sont **massivement mobilisés** dans les analyses. L'approche par la résilience privilégie les perturbations qui engendrent des destructions physiques importantes.



Illustration 6 : inondations à la Nouvelle-Orléans après Katrina. Source : pendletonpanther.wordpress.com.

Toujours dans le champ de la géographie des risques, à la question '*résilience de quoi ?*', nous constatons que les **objets techniques et matériels** sont généralement les plus appréciés par les auteurs. Cela s'explique notamment par l'aspect récent des études sur la résilience et par le fait que l'approche en termes de risques s'est historiquement orienté autour des risques naturels. Les réseaux techniques sont par exemple un des objets favoris de l'analyse. En effet, les villes étant largement structurées par les réseaux techniques, interdépendants les uns des autres, la question du maintien de leur fonctionnement en cas de perturbation est fondamentale et stimule les réflexions. Serge Lhomme, Damien Serre, Youssef Diab et Richard Laganier (LHOMME et al., 2012) ont notamment analysé la question de la performance de ces réseaux face aux inondations. Leur approche est intéressante car elle décline plusieurs niveaux de risques concernant ces réseaux (risque fonctionnel lié au service, risque matériel liée à l'infrastructure et risque structurel lié à la remise en service), et propose trois indicateurs. Cependant, ce cas d'étude reste spécifique et les indicateurs décelés ne peuvent pas être simplement transposés à d'autres types d'analyse. Les auteurs devanent d'ailleurs cette observation en affirmant que leur cadre d'analyse ne permet pas d'appréhender la résilience

urbaine dans son ensemble, mais bien la résilience d'un **objet précis** (réseaux techniques) par rapport à un **risque précis** (inondations).

I-E-2 / L'économique et le social : parents pauvres de l'analyse en termes de résilience urbaine

La résilience d'un système urbain dans son ensemble par rapport à une crise ou des mutations économiques n'a jamais été analysée en tant que tel. Seul le mouvement 'Villes en Transition' initié par Rob Hopkins se propose d'orienter la transition des systèmes urbains vers une économie – et plus généralement un modèle – indépendante des ressources pétrolières, pour anticiper l'épuisement de la ressource et l'impact économique de cet épuisement. Le réchauffement climatique est également au cœur de la transition proposée (HOPKINS, 2010). Nous ne disposons donc pas de cas d'étude de référence, pouvant servir d'appui à notre analyse. Dans la recherche en SHS en France, les analyses se sont concentrées autour du redéploiement des villes (ayant subies des mutations économiques) autour de nouveaux domaines : industries créatives, culture, patrimoine, tourisme, etc. En Angleterre, nombreuses sont les villes ayant subi un choc à la fin de la période des trente glorieuses, et leurs stratégies de rebond ont été analysées. Ces analyses, même si elles ne se situent pas dans le champ de la résilience urbaine, et qu'elles n'ont pas mobilisé la notion, nourriront tout de même notre approche.

BILAN : en matière de résilience urbaine, les études de la géographie des risques ont jusqu'à présent porté sur la résilience des objets physiques par rapport aux risques naturels. Nous nous référerons à ces travaux, ainsi qu'à des analyses sur le redéploiement des villes après des mutations économiques, même si elles ne traitent pas de résilience en tant que tel.

Conclusion : apports de la notion et retour sur les axes de travail

La résilience fait l'objet d'une multitude d'acceptations et de définitions. Elle peut être une propriété, un processus, démocratique, longue, spécifique, instrumentalisée, urbaine, territoriale... Son côté malléable permet à chacun de la mobiliser selon ses propres intérêts. La notion est donc à appréhender avec prudence, il faut en permanence se référer à *qui la dit, par rapport à quoi* elle est évoquée, et quel est *son objet*. Cette précaution méthodologique est une contrainte nécessaire afin

de bien situer ce dont on parle. En soi, cette contrainte est une des limites à l'utilisation de cette notion.

Dimensions retenues de l'analyse théorique

En ce qui concerne notre cas d'étude, plusieurs dimensions évoquées précédemment nous paraissent particulièrement importantes à retenir.

Le fait qu'il n'y ait *résilience que par rapport à un choc ou des mutations* nous paraît essentiel. Cette dimension semble être la seule à faire l'**unanimité** au sein de l'ensemble des visions de la résilience. En cela, elle permet de disposer d'une base commune à l'ensemble des approches en termes de résilience. La recherche et la définition d'un choc, de perturbations, pour notre cas d'étude constituera donc un des premiers éléments à appréhender.

La vulnérabilité comme condition de la résilience est également un positionnement que nous souhaitons conserver. Il s'agit de ne pas renier l'approche en termes de vulnérabilité, mais bien de se servir de la résilience pour prolonger cette approche. En effet, nous considérons que si un territoire ne peut être dit résilient que s'il a subi un choc, ce même territoire **ne peut avoir subi un choc que s'il est vulnérable**. L'analyse du choc doit d'ailleurs aider à dégager les vulnérabilités, qui peuvent être connues, ressenties, à l'état d'hypothèses, voire complètement inconnues.

La *notion de système* est très importante également : le territoire étudié doit être appréhendé en tant que tel, composé d'**éléments complexes en interrelation**, sur lesquelles nous acceptons de ne pas avoir une maîtrise totale. Réduire le territoire à un simple objet d'analyse ne permettrait pas de l'appréhender dans toute sa complexité, et procéderait à une simplification analytique réductrice qui desservirait notre propos.

Le changement d'orientation du système perturbé nous paraît être indispensable à prendre en compte, puisque nous travaillons sur un système urbain, système qui est donc **par essence en évolution permanente**. Le questionnement lié au retour à l'état initial est donc pour nous incohérent avec une approche en SHS, et nous décidons donc de laisser de côté cette question. Nous nous intéresserons plutôt au changement d'orientation du système, notamment afin de tenter d'analyser si ce changement est nécessairement résilient ou non.

Par rapport aux quatre axes d'analyse proposés initialement, voici notre premier bilan.

En ce qui concerne la *caractérisation d'effets de processus selon différentes temporalités*, nous considérons que cet axe est en cohérence avec les différentes échelles temporelles sur lesquelles peut agir la résilience. La résilience spécifique (courte, par rapport au choc) et la résilience longue (rétablissement) ne doivent pas s'opposer mais se compléter. Nous observerons, dans notre cas d'étude, si ces deux moments s'observent dans l'histoire du territoire, et si oui, de quelle manière se sont-ils matérialisés (la question de l'impact de la résilience spécifique sur la résilience longue est notamment importante).

Par rapport à *la nature des liens entre les acteurs du territoire*, nous n'avons pas dégagé de considération particulière dans l'analyse théorique. Cependant, dans les cas d'études observés, ces relations paraissent être un des enjeux principaux des processus de résilience. Les préconisations de l'ONU mettent par exemple l'accent sur la nécessité d'une complémentarité entre les différents acteurs. Dans un autre registre, le cas de La Nouvelle-Orléans nous enseigne qu'une mauvaise structuration ralentit le processus de redéploiement et expose le territoire à des décisions prises d'une manière non démocratique. Nous sommes donc particulièrement attentifs à la nature de ces liens.

En ce qui concerne *les conditions d'une veille anticipative*, cet axe renvoie directement à la **connaissance des vulnérabilités** d'un territoire, qui paraît être la base des conditions propres à la réalisation d'une veille. Cependant, en soi, la réussite de la réalisation d'une veille anticipative peut être considérée comme une forme de résilience, puisque dans ce cas on attend la perturbation. C'est donc qu'on l'accepte et que l'on souhaite faire au mieux avec en l'anticipant. Une veille anticipative ne serait-elle pas finalement la concrétisation d'une résilience à long terme ? A priori, nous pouvons faire l'hypothèse que si nous constatons la réalisation d'une veille anticipative sur notre territoire d'étude, cela pourra constituer un facteur de résilience.

Enfin, le quatrième axe de travail propose d'*identifier les formes des capacités d'agir*. L'analyse bibliographique ne nous a pas donné de pistes pour approfondir cet axe. Peut-être cela est-il une conséquence du déficit d'opérationnalité de la notion de résilience. Les auteurs ayant analysé la notion sous toutes ses dimensions ne se sont pas vraiment penchés sur les capacités d'action post mutations, qu'elles soient individuelles ou collectives. Cette dimension reste donc à

confronter avec notre terrain.

Résilience urbaine : proposition de définition

Suite à ce travail d'analyse, nous faisons désormais partie de cet ensemble d'acteurs qui se saisissent de la notion de résilience et la définissent par rapport à leurs intérêts. Comme nous l'avons précisé, nous ne conservons que certains aspects de la notion, ceux qui vont nous servir de base théorique. En cela, il est important pour nous de donner notre propre définition de la résilience urbaine¹⁰. Ainsi, par résilience urbaine, nous entendons ***la capacité d'un système à maintenir son existence suite à une perturbation (lente ou brutale), en assurant l'intégrité des personnes pendant la perturbation, et en modifiant sa trajectoire pour se redéployer suite à cette perturbation.*** Nous avons choisi de placer la sécurité des personnes dans notre définition, car concernant un système urbain, il s'agit pour nous de l'enjeu principal lié à une perturbation. Cette sécurité est évidemment physique et vitale, mais également sociale (on pense ici au maintien ou à la création d'emplois, par exemple).

¹⁰Notre étude se situant dans le champ de la résilience urbaine, nous ne nous considérons pas comme légitimes à proposer une définition générale de la résilience. Cette évolution, entre la première définition de la résilience que nous avons empruntée, et notre propre définition de la résilience urbaine, est le symbole de notre appropriation orientée de la notion.

DEUXIEME PARTIE

LE DESIGN A SAINT-ETIENNE

Introduction

Notre objectif étant d'analyser le Design comme facteur de résilience urbaine sur le territoire stéphanois, il est nécessaire d'expliciter les conditions qui ont permis son **émergence**, ainsi que ses **effets** actuels sur le territoire (II-B et II-C). Avant cela, nous allons appréhender l'évolution du territoire sur un temps long, afin de voir si cette évolution correspond bien aux dimensions qui ont émergé de notre étude du cadre théorique de la résilience urbaine (II-A).

Cette partie, concernant l'évolution territoriale, l'émergence et la place actuelle du Design, est dense en informations. Notre méthode de travail a consisté dans un premier temps à réaliser une revue bibliographique concernant le territoire stéphanois, assez large et suffisamment complète pour procéder à la réalisation d'une analyse de l'évolution dans le temps long¹¹. Dans un deuxième temps, nous avons procédé à une série d'entretiens avec une dizaine d'acteurs du territoire : agents des administrations publiques locales, membres du milieu du Design, et chercheurs. Ces entretiens ont été réalisés au mois de mai 2013 dans leur majorité, puis retranscrits et analysés. Ils constituent une base d'information importante concernant cette deuxième partie, mais resterons anonymisés lorsque nous y ferons référence.

Une **précision méthodologique** s'impose avant de procéder à l'analyse. Nous parlerons ici de "*territoire stéphanois*" pour évoquer notre périmètre d'étude. Nous avons décidé de ne pas circonscrire notre analyse à la ville, ou à l'agglomération, ou encore au département de la Loire, car les phénomènes que nous étudions (crise, économie, résilience...) ne se limitent pas à des périmètres administratifs. L'analyse bibliographique réalisée nous a conforté dans ce choix ; en effet, les auteurs ayant écrit sur le territoire stéphanois n'utilisent jamais la même échelle d'analyse, et en mêlent parfois plusieurs au sein d'un même propos. Claude Crétin propose de parler de "région urbaine stéphanoise", voire de "grande région urbaine stéphanoise" (CRETIN, 1995), et ne se limite donc pas non plus à des périmètres administratifs ; Michel Bellet considère que l'économie stéphanoise se confond avec l'économie du secteur Sud-Loire (BELLET, 2008). Aussi, afin de ne

¹¹Nous invitons le lecteur à se référer à une frise chronologique (en annexe) présentant les grandes phases de l'évolution du territoire depuis la fin du XIX^{ème} siècle ; notamment lors de la lecture des parties II-A-1 et II-B-1.

pas limiter notre analyse et risquer de perdre certains enjeux, certaines réalités territoriales, nous avons décidé d'employer le terme de "territoire stéphanois".

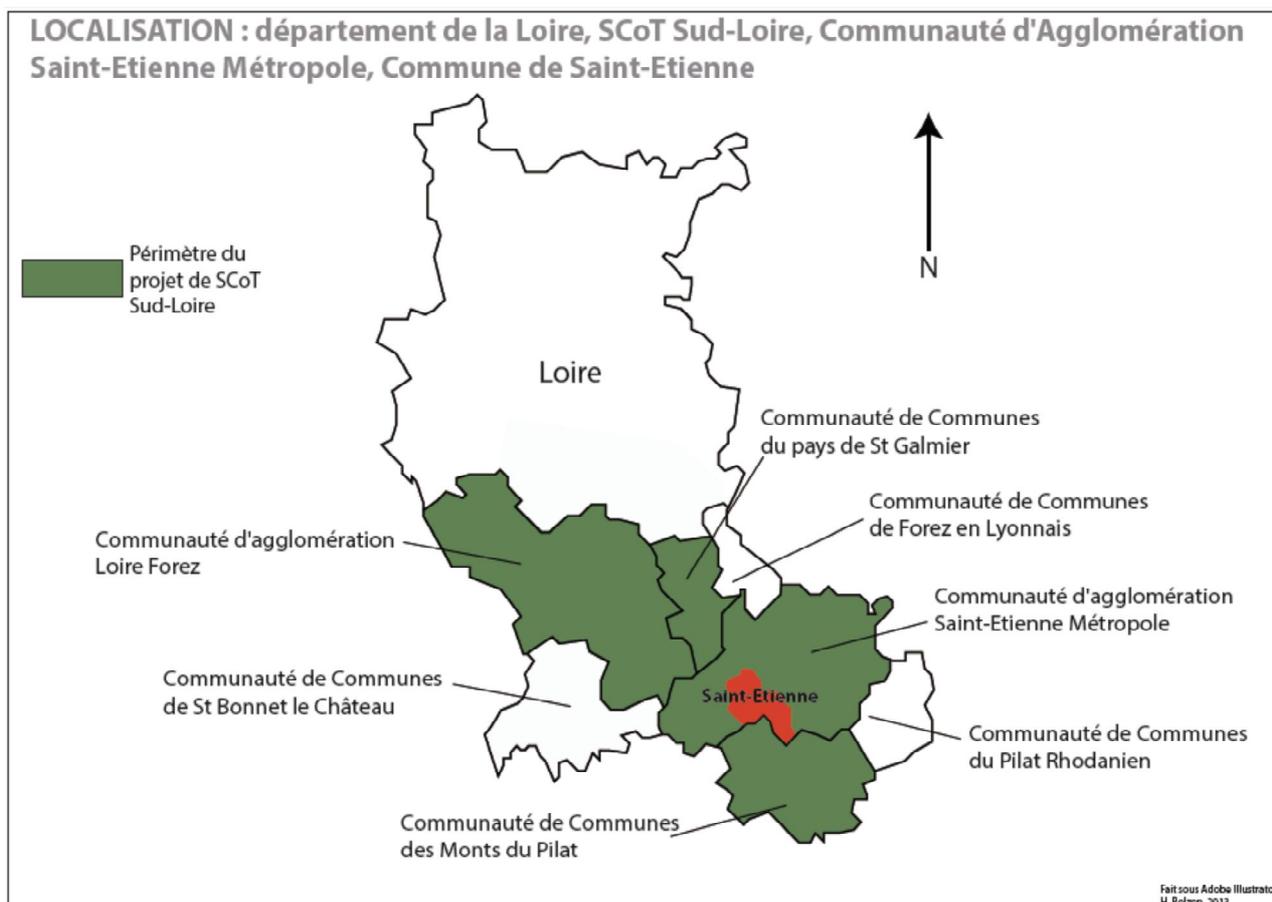


Illustration 7 : carte de localisation. HB, 2013

II-A / Mutations économiques et recomposition des enjeux du territoire

Le bassin de vie stéphanois a connu des mutations économiques majeures sur une période de trente ans, marquées par une crise économique importante entre le début des années 1960 et la fin des années 1980 ; si la crise est passée, ces mutations perdurent encore aujourd'hui. Pour qu'il y ait résilience, il doit y avoir crise, et nous appréhendons cette crise selon la posture suivante : *'la résilience par rapport à quoi ?'*. Voyons comment se sont manifestées ces mutations, quels enjeux ont-elles engendré et quelle a été la réaction du territoire (y'a-t-il eu une résilience de temps court ?).

II-A-1/ Un territoire qui se développe avec l'industrie, une crise inattendue

Afin d'appréhender la question des mutations économiques, il est nécessaire de connaître la

structuration économique du territoire, et donc l'histoire de cette structuration.

II-A-1-1/ Une structuration économique industrielle du territoire

C'est aux environs de 1800 que Saint-Etienne est passé du statut de village à celui de **ville** (19 000 habitants en 1820 (BEAL et al., 2010)). La révolution industrielle a provoqué un essor des activités, qui ont eu un impact sur la hausse démographique et le développement urbain (création de routes pour l'exportation, etc). Le bourg s'est agrandi et les faubourgs se sont développés au rythme de l'implantation d'activités artisanales (TOMAS et al., 2005) : armes, métallurgie, soie, cycles, et début de l'exploitation du charbon.

A cette époque, l'**armurerie** était l'activité principale ; en 1764, neuf manufacturiers d'armes se sont regroupés pour la création de la Manufacture Royale, disposant du monopole de distribution d'armes au Roi (ZANETTI, 2010). Suite à la Révolution, Saint-Etienne est renommée "Armeville" entre 1793 et 1795.

Dans la première moitié du XIXe siècle, certaines activités se sont industrialisées. L'**exploitation du charbon** dans les mines s'est massivement développée : en 1820, le bassin de la Loire fournissait 50% de la production française. Pendant plus d'un siècle, cette exploitation a constitué la base de l'économie locale.

Dans la deuxième moitié du XIXe siècle, les activités industrielles ont prospéré, et le secteur économique était à son **apogée** ; l'agglomération comptait 94 000 habitants en 1856 (BEAL et al., 2010). A l'instar de "*la Lorraine, du Nord-Pas de Calais, du pays de Gales ou de la Ruhr*", le territoire stéphanois "*repose sur l'exploitation d'un bassin houiller et de la grande industrie sidérurgique*" (CRETIN, 1995, p.23) ; auxquelles on peut ajouter la métallurgie, l'armurerie et la passementerie. En 1870, la Manufacture d'Armes de Saint-Etienne a remplacé la Manufacture Royale d'Armes et a été localisée place Carnot. En 1885, la Manufacture française d'armes et cycles, plus connue sous le nom de Manufrance, est créée. Il s'agissait de la première société de vente par correspondances. En 1892, le groupe Casino a vu le jour.



Illustration 8 : Manufacture d'Armes de Saint-Etienne. Source : communes.com

Au début du XXe siècle, l'activité industrielle était toujours prégnante, et les périodes de guerre influent sur la production d'armes. Le nombre d'ouvriers affiliés au secteur a été jusqu'à 16 000 (ZANETTI, 2010). A ce moment, l'agglomération a atteint la taille de 150 000 habitants (BEAL et al., 2010). A partir des années 1930, l'exploitation minière a commencé à **s'essouffler**, notamment concurrencée par les ressources plus importantes des bassins miniers du Nord et de l'Est, puis par les importations. Ce déclin s'est poursuivi progressivement jusqu'aux années 1970.

Après la deuxième guerre mondiale, le territoire était toujours fortement marqué par l'activité industrielle, qui constituait le moteur de son développement, et le cœur de son identité. Cependant, les **premiers frémissements** d'une mutation se sont fait sentir, avec les premières difficultés rencontrées par certaines entreprises, et les premiers regroupements d'unités sidérurgiques et métallurgiques. Dans les années 1950, la part des emplois industriels, jusqu'alors largement majoritaire sur le territoire, a diminué à hauteur de 40% de l'emploi total, soit environ 75 000 emplois (TOMAS et al., 2005). Comparativement à d'autres territoires proches (Lyon, Grenoble), cette proportion d'emploi industriel était à cette époque tout de même **prépondérante**. Concernant cette période, Claude Crétin propose une lecture plus imagée : "*il faut imaginer les flots d'ouvriers en bleu de travail [...] se dirigeant vers les ateliers urbains et les usines. Parmi eux, bien peu d'employés.*" (CRETIN, 1995, p.23)

II-A-1-2 / Une crise en trois temps révélatrice des vulnérabilités du territoire

Si le territoire stéphanois a été l'objet de mutations économiques importantes et relativement diffuses, nous pouvons dégager une période d'environ **trente ans** que l'on peut considérer comme une **crise**, étant donné ses répercussions. Cette crise peut se décomposer en trois temps¹².

¹²Entretien

Dans les **années 1960**, les premiers signes d'une crise se sont confirmés, avec entre autres le déclin/fermeture de la mine, et la baisse d'activité de la Manufacture d'Armes. Les premières fermetures et dépôts de bilan ont été la conséquence de l'importation de matières premières (charbon, pétrole) de l'étranger, moins onéreuses. Mais ce ne sont que les **prémises** ; jusqu'à la fin des années 1960, quelques 170 entreprises continuaient d'employer près de 5000 personnes (CRETIN, 1995). Nous pouvons observer dans le tableau ci-dessous les premiers signes du changement à venir dans les années 1960, avec la diminution du nombre d'emplois liés à la mine et à l'industrie, ainsi que l'augmentation des emplois dans le secteur tertiaire.

	GU Saint Etienne	
	1954	1962
Agriculture	3686	2907
Extraction	17074	10273
BTP	8975	11848
Industrie	73962	72799
Total (1)	100011	94920
Transport	4640	4664
Commerce, banque	21228	21575
Services	11426	11825
Emplois Publics	9826	15586
Total (2)	47156	53650
Total (1+2)	151958	152471

Illustration 9 : évolution de l'emploi par secteurs d'activité entre 1954 et 1962 dans le Groupement d'Urbanisme de Saint-Etienne.

Source : CRETIN, 1995

Le choc pétrolier de **1973** a accéléré la dynamique de déclin. Ses conséquences ont été directes, avec de nouvelles fermetures dès 1974. Après la fermeture des houillères dans les années 1960, la métallurgie et le textile ont vu 30% de leurs effectifs disparaître (CRETIN, 1995). Le **chômage de masse** a débuté à ce moment, même si endigué dans une certaine mesure par un soutien encore fort de l'Etat et des collectivités. La Municipalité Sanguedolce¹³ s'est endetté pour soutenir les grands donneurs d'ordre tels que Manufrance ou Creusot-Loire, de qui dépendaient un tissu important de fournisseurs (PME) et sous-traitants.

Entre 1979 et 1982, on a assisté au **pic** de la crise, avec l'arrêt d'activité de certains grands groupes (Manufrance dépose le bilan en 1986, la Manufacture d'Armes est reprise par le consortium

¹³Joseph Sanguedolce a été maire (Parti Communiste Français) de Saint-Etienne entre 1977 et 1983.

GIAT, mais ferme définitivement en 2001) qui ont entraîné avec eux des entreprises sous-traitantes. C'est à ce moment que la crise a été la plus aigüe, et qu'elle a engendré une réelle **désorganisation** de la structuration économique (LE GALES, 2006). Les années 1980 ont constitué la "queue de comète" de la crise qui a frappé le territoire. 20 000 emplois sont perdus entre 1978 et 1986 ; comme le dit Claude Crétin, "*un monde aura sombré*" avec ces suppressions d'emploi massives (CRETIN, 1995, p.26).

Si cette crise n'a rien à voir avec une catastrophe naturelle, puisqu'elle s'est étalée sur une trentaine d'années, elle a quand même frappé le territoire brutalement. En effet, les éléments qui ont forgé la puissance et l'identité du territoire ont fermé progressivement, même s'il faut souligner qu'une partie de cette activité s'est maintenue jusqu'à aujourd'hui. Claude Crétin considère d'ailleurs que l'on peut fixer "*la fin du XIXe urbain stéphanois aux environs de 1950*" (CRETIN, 1995, p.21) ; c'est dire la **prégnance et l'ancrage du modèle préexistant à la crise**.

Cette crise a révélé les vulnérabilités du territoire au changement. Le poids de l'industrie, longtemps moteur du développement, s'est retrouvé finalement être une des causes du déclin, même si ce n'est pas la seule. L'organisation de la structure économique, entre grands donneurs d'ordres et sous-traitants, a également été pointée comme vulnérabilité, ainsi que la faiblesse des activités tertiaires et des fonctions métropolitaines (BELLET, 2008). Plus généralement, c'est donc le **manque de diversité de la structure économique** qui a pénalisé le territoire ; la majorité des forces et des moyens ont été concentrés sur les mêmes objets, ce qui a servi le territoire pendant près de deux siècles, mais a été particulièrement inadapté lorsque les mutations se sont amorcées. Les forces se sont au fil du temps transformées en vulnérabilités sur ce territoire soumis à des perturbations extérieures, sur lesquelles il n'avait pas prise.

Le territoire étudié était donc bien en proie à des vulnérabilités qui ont été exposées dans un contexte de crise. Le cas d'étude correspond à notre vision conceptuelle d'une approche par la résilience urbaine, puisque qu'il s'agit d'un **territoire vulnérable ayant subi une crise, à cause de ces vulnérabilités**.

II-A-1-3 / Conséquences de la crise

D'après les entretiens que nous avons réalisés, le déclin de l'activité industrielle sur le territoire a engendré une situation de chômage de masse ; nous ne disposons cependant pas des chiffres du chômage de l'époque pour étayer cet élément. La crise a également remis au centre des préoccupations les difficultés du territoire en matière d'urbanisme. La **dégradation de l'habitat**,

notamment dans le centre-ville de Saint-Etienne, était un problème ancien et récurrent (TOMAS et al., 2005). Plus généralement, Saint-Etienne a été confronté à une **déprise urbaine** après le pic de la crise économique. L'urbanisation fonctionnaliste amorcée trente ans plus tôt a été un échec (PICHON, 2008). Si cette déprise urbaine a été d'échelle nationale, les conséquences à Saint-Etienne s'en font encore ressentir aujourd'hui : depuis 50 ans, **la commune se vide et n'attire plus**.

Evolution de la population dans la commune de Saint-Etienne (1968-2009)	1968	1975	1982	1990	1999	2009
Population (nb d'habitants)	223223	220181	204955	199396	180438	171961
Evolution avec l'indice 100 en 1968	100	99	92	89	81	77

Illustration 10 : évolution de la population dans la commune de Saint-Etienne entre 1968 et 2009. Source : INSEE, RP 1968 à RP 2009

Nous pouvons l'observer dans le tableau ci-dessus, la commune de Saint-Etienne a perdu plus de 50 000 habitants entre 1968 et 2009 ; dans le même temps, l'agglomération a connu une hausse, excepté dans la période 1990-1999 (tableau ci-dessous).

Evolution de la population dans l'agglomération de Saint-Etienne (1968-2009)	1968	1975	1982	1990	1999	2009
Population (nb d'habitants)	493910	508872	506511	517490	501919	508176
Evolution avec l'indice 100 en 1968	100	103	103	105	102	103

Illustration 11 : évolution de la population dans l'agglomération de Saint-Etienne entre 1968 et 2009. Source : INSEE, RP 1968 à RP 2009

Après analyse des données statistiques disponibles, il apparaît bien que cette baisse n'est pas due à un solde naturel, mais bien à un **solde migratoire déficitaire**. Ce dernier dépasse le solde naturel, pourtant positif – comme nous pouvons le voir dans le tableau ci-dessous - et engendre une réelle **baisse démographique continue**.

Variation annuelle moyenne de la population de la commune de Saint-Etienne (1968-2009)	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2009
Variation annuelle moyenne en %	-0,2	-1	-0,3	-1,1	-0,5
-Due au solde naturel (%)	0,7	0,5	0,5	0,3	0,3
-Due au solde apparent des entrées-sorties (%)	-0,8	-1,6	-0,8	-1,4	-0,8

Illustration 12 : variation annuelle moyenne de la population de la commune de Saint-Etienne entre 1968 et 2009. Source : INSEE, RP 1968 à RP 2009

Ces indicateurs démontrent bien le **déficit d'attractivité** auquel est confronté la ville centre, de l'agglomération. La question de l'habitat est au cœur de cette problématique ; beaucoup de foyers ont quitté la ville centre, au moment du passage de la location à la propriété (CRETIN, 1995), notamment suite à un arbitrage en termes de qualité/prix des logements. La **fuite du centre-ville** a engendré une **paupérisation** de celui-ci, et le nombre de logements vacants évolue directement en fonction de la démographie de la ville. Le nombre de logements vacants a plus que doublé (de 4836 à 10 702) entre 1968 et 1999. Une amélioration est à signaler sur la décennie 1999-2009, avec près de 1000 logements vacants de moins (tableau ci-dessous).

Evolution du nombre de logements par catégories, dans la commune de Saint-Etienne (1968-2009)	1968	1975	1982	1990	1999	2009
Ensemble	85518	91220	91817	93285	95619	95335
Résidence principale	79478	81665	81014	83272	82269	83051
Résidence secondaire et logements occasionnels	1204	1884	2974	2696	2648	2434
Logements vacants	4836	7671	7829	7317	10702	9850

Illustration 13 : évolution des résidences principales, secondaires et logements vacants sur la commune de Saint-Etienne entre 1968 et 2009. Source : INSEE, RP 1968 à RP 2009

Diminution de la population due aux départs, augmentation du nombre de logements vacants : ces indicateurs soulignent que le territoire, à travers la ville-centre, est en situation de **déclin** (MORTELETTE, 2013). La crise économique dont a été victime le territoire a eu des conséquences

bien plus larges que sur le simple plan économique et social. Au-delà des situations individuelles, l'**image** du territoire a été largement assimilée à cette situation de déclin.

Après avoir analysé la crise comme révélateur des vulnérabilités et avoir replacé les mutations à l'œuvre dans une perspective historique, il s'agit désormais d'analyser la recomposition des enjeux du territoire qui ont émergé suite à cette crise, et de se pencher sur les tentatives de réponse apportées par les acteurs locaux.

II-A-2/ Attitudes face à la crise : manque d'anticipation, cloisonnement, et prégnance de l'Etat

Au regard des indicateurs présentés précédemment, nous pouvons faire l'hypothèse que le territoire n'a pas fait l'objet d'un processus de **résilience de court terme**, pendant la période de crise (si l'on se réfère à notre propre définition de la résilience, la perte massive d'emplois sans compensation ne permet pas de considérer le territoire comme résilient). Il est tout de même nécessaire de se pencher sur les **actions mises en œuvre** par les pouvoirs locaux pour tenter d'endiguer la crise, au plus fort de son impact et suite à cet impact. Si les modalités de l'action étaient liées aux temporalités politiques, et notamment municipales (BEAL, 2006), nous observons tout de même une **succession de domaines d'action privilégiés** par les décideurs politiques.

II-A-2-1/ Une recomposition des enjeux locaux

Suite à la crise et aux suppressions massives d'emplois, l'**activité économique** est clairement devenue la **priorité numéro un** au niveau local. Le secteur tertiaire a progressivement pris de l'ampleur (PICHON, 2008), en particulier en ce qui concerne les activités de services. La structure économique s'est diversifiée, sans toutefois regagner le niveau d'emplois de l'avant-crise (cf tableau ci-dessous). Une partie des PME a su regagner de nouveaux marchés¹⁴, une reconversion s'est réalisée progressivement et des activités jusqu'alors discrètes ont commencé à se développer : l'agro-alimentaire, le biomédical, la construction électrique, le traitement de l'eau (CRETIN, 1995). La structuration économique du territoire a changé, et "*la viabilité des entreprises dépend de leurs facteurs d'adaptation, d'innovation et de gestion ou de leur intégration dans des réseaux d'échelle nationale et internationale*" (CRETIN, 1995, p.27). La réduction du nombre de grands donneurs d'ordres a contraint les petites structures à se repositionner sur d'autres marchés.

¹⁴Entretiens

		Industrie	BTP	Tertiaire	TOTAL
1976	SDAU	72380	12830	49771	134981
1976	<i>Saint-Etienne</i>	35223	9445	40328	84996
1981	SDAU	65532	10678	51136	127346
1981	<i>Saint-Etienne</i>	33913	7459	40064	81436
1991	SDAU	44724	8957	61907	115588
1991	<i>Saint-Etienne</i>	17612	4722	40211	62545

Illustration 14 : évolution de l'emploi à Saint-Etienne et sur le périmètre du SDAU, par grandes secteurs d'activités, entre 1976 et 1991. Source : CRETIN, 1995.

Ce nécessaire potentiel d'innovation des firmes a placé les villes dans un contexte de compétition, car ce potentiel dépend directement de l'environnement local (PINSON, 2008), et notamment des services aux entreprises (LE GALES, 2006). **L'attractivité des entreprises** est donc le pendant de cette priorité placée sur l'emploi. Mais l'attractivité est un enjeu plus large, et à Saint-Etienne, **ne s'est pas limité seulement aux firmes**. En effet, l'attractivité des individus est devenue centrale pour le redéploiement du territoire (DE GRAVELAINE, 2012), car les efforts consentis dans le domaine économique n'ont pas endigué pas la baisse démographique. En cela, la **volonté de renverser la courbe démographique** a en quelque sorte pris le relai de l'emploi comme enjeu principal des politiques publiques locales (MOREL JOURNEL, SALA PALA, 2011). Le recensement de 1999 a notamment été perçu comme un choc par les élus locaux.

Le cas du territoire stéphanois n'est pas isolé, puisque **l'attractivité** semble bien être l'enjeu principal des villes postindustrielles en déclin (MORTELETTE, 2013). Cet enjeu est à la base d'une réflexion et d'une stratégie à mener à la fois sur les conditions d'accueil des entreprises, sur la qualité de vie, les équipements et espaces publics... Et plus généralement sur l'image et la visibilité du territoire. Nous verrons ultérieurement que le Design est au cœur de cette stratégie d'attractivité (II-B).

Nous pouvons réaliser un parallèle ici avec la situation des villes anglaises, particulièrement proche de celle du territoire stéphanois. La différence majeure se situe dans le fait que la majorité des villes anglaises ont été confrontées à une crise liée à la désindustrialisation, là où le poids de l'industrie à Saint-Etienne reste une particularité dans le paysage français. En Angleterre, certaines villes ont réussi à se remettre de la crise en réalisant des coalitions de croissance, pour attirer des financements, notamment de l'Union Européenne¹⁵ (Manchester, Birmingham). Certaines n'ont pas

¹⁵Entretien

su créer ces coalitions, et n'ont pas réussi à attirer des financements extérieurs aux financements étatiques (Liverpool, Sheffield).

Emploi et attractivité sont donc les deux défis principaux auxquels le territoire a été confronté en sortie de crise.

II-A-2-2 / Logique de patrimonialisation : un moyen de définir l'héritage industriel

La crise économique a permis au territoire de découvrir son patrimoine historique (TOMAS, 2004). En 1980, aucun édifice n'était classé, et les bâtiments de la période industrielle ne faisaient pas l'objet de mesures de protection ; vingt ans plus tard, Saint-Etienne est labellisée Ville d'Art et d'Histoire pour son patrimoine du XIXe-XXe siècle et son patrimoine industriel (GAY, 2008).

Cette focalisation sur le patrimoine "*apparaît comme indissociable du déclin industriel qui affecte le bassin stéphanois [...] dans une sorte de syndrome postindustriel que l'on retrouve dans toutes les régions du même type*" (GAY, 2008, p.57). La Piscine et la Condition Publique de Roubaix en sont d'autres exemples symboliques. Plus qu'une découverte, c'est bien à une **invention du patrimoine** qu'ont procédé les acteurs locaux. Des éléments du quotidien ont été réduits à l'état de friche suite à la crise, et une appropriation des ces éléments s'est opérée, à travers la perspective patrimoniale. Les friches industrielles deviennent des **opportunités de développement urbain**, et le patrimoine est appréhendé comme une nouvelle ressource économique et symbolique (ZANETTI, 2011). Le musée de la mine a pris place en 1991 sur le site du puits Couriot, le musée d'Art et d'Industrie a été rénové, et plus récemment, l'ancienne Manufacture d'Armes a été transformée en Cité du Design¹⁶.



Illustration 15 : musée de la Mine, Saint-Etienne. Source : www.saint-etienne-photos.com

Cependant, la stratégie de mise en patrimoine a été l'objet de conflits concernant les choix réalisés sur le devenir de certains bâtiments. L'héritage industriel n'est pas simple à assumer, et il existe à Saint-Etienne une "*nébuleuse patrimoniale*" (ZANETTI, 2011, p.49) composée d'une

¹⁶Nous reviendrons plus amplement sur cette transformation

multitude d'acteurs¹⁷ qui souhaitent chacun imposer leur vision de l'héritage industriel.

Dans une perspective de résilience, nous serions tentés de consacrer cette logique de patrimonialisation comme un élément de rebond. En effet, en transformant des bâtiments réduits à l'état de friche, les acteurs ont su aller au-delà d'une certaine vision du territoire, en acceptant le changement, les mutations. Seulement, cette mise en patrimonialisation n'est pas propre à Saint-Etienne, mais **s'opère dans l'ensemble des territoires ayant subi les mêmes mutations**. La logique de patrimonialisation relève d'une sorte de **correction des conséquences néfastes** d'une crise, plus que d'une logique de résilience urbaine.

II-A-2-3/ Grands équipements et renouvellement urbain : accentuer le changement d'image du territoire

Nous l'avons évoqué précédemment, et nous y reviendrons, la principale préoccupation des acteurs locaux pendant le pic et immédiatement après la crise a été l'économie locale¹⁸. Puis, l'enjeu lié à l'attractivité s'est diffusé au-delà de la sphère économique. **L'action sur l'urbain et sur la culture** (plus généralement sur le cadre de vie) sont venues occuper le centre de l'attention. Ces éléments ont été considérés comme les leviers de l'attractivité résidentielle, notamment à partir des années 1990 et lors des mandats de Michel Thiollière, ancien maire de Saint-Etienne (1994-2008) et président de l'intercommunalité. Ancien adjoint à l'urbanisme, convaincu des effets bénéfiques de ce genre d'interventions, il a lancé de **vastes projets** dans la perspective d'améliorer le cadre de vie et l'image de la ville centre. Il a assumé le fait de s'inspirer de l'exemple de Birmingham, ville qui a entre autres rénové des équipements culturels pour relancer son attractivité et son économie. Sous sa mandature, Saint-Etienne s'est notamment doté d'un Zénith, d'une nouvelle ligne de tramway, d'une réflexion autour du quartier d'affaire de Châteaureux, et de la Cité du Design.

Ces projets dits "*diffusants*" (VARENNE, 2005) ont été réalisés dans un **objectif de redynamisation**. Si la quasi totalité des personnes rencontrées lors des entretiens jugent positive cette logique de grands projets en ce qui concerne l'image de la ville, tous s'accordent également sur la dimension nocive de cet héritage ; en effet, un endettement important a été contracté pour la réalisation de ces projets, endettement qui pénalise la capacité financière actuelle de la municipalité.

¹⁷Etat, collectivités locales, universitaires, associations

¹⁸Entretien

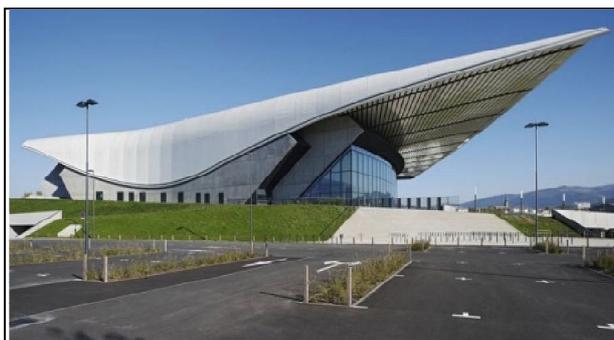


Illustration 16 : Zénith de Saint-Etienne. Source : www.agglo-st-etienne.fr

L'équipe municipale actuelle, autour du maire Maurice Vincent, également président de l'intercommunalité, a prolongé cette logique d'amélioration de l'attractivité par l'image, mais par une action différente sur l'espace urbain. La **régénération urbaine** a pris la place de cette logique de grands projets, à travers la saisine de procédures nationales classiques (GPV, ANRU) dans le courant des années 2000. La création d'un outil dédié à l'aménagement de la ville centre, l'EPASE¹⁹, qui a pour vocation d'allier développement économique et développement urbain (notamment en insérant des programmes de logement et de bureaux, au-delà de l'intervention sur l'espace public), a également marqué cette période. La régénération urbaine était nécessaire à Saint-Etienne, la requalification urbaine ayant été ignorée par les pouvoirs publics dans les années 1980-1990, au moment où d'autres agglomérations se sont intéressées à ces questions²⁰. On a assisté entre 1990 et 2010 à une **pluralité des reconfigurations** de l'action urbaine (MOREL JOURNAL, 2008), à une **frénésie de projets** (DE GRAVELAINE, 2012), mais également à un **manque criant de stratégie globale** (PINSON, 2008)²¹.

Le détour par l'action sur le cadre de vie pour améliorer l'image et l'attractivité du territoire sont, à l'instar de la patrimonialisation, des procédures relativement classiques des politiques urbaines. Ces procédures ont dans un premier temps été développées par les grandes métropoles, puis ont été démocratisées comme vecteurs d'attractivité. Là encore, il nous serait **difficile de qualifier ce processus de résilient**, car il s'agit plutôt d'un **rattrapage** ; l'action sur l'urbain avait été complètement mise de côté pendant la crise, par exemple. La régénération était donc nécessaire. Les projets diffusants, s'ils semblent avoir procédé au changement de l'image du territoire (élément difficile à qualifier), pénalisent l'action publique aujourd'hui par l'importance des ressources financières mobilisées. Cet élément va à l'encontre même de notre définition de la résilience.

¹⁹Etablissement Public d'Aménagement de la ville de Saint-Etienne, chargé à partir de 2008 de la réalisation d'un projet urbain dans la ville-centre, composé de quatre opérations principales. Il est largement financé par l'Etat.

²⁰Entretien

²¹L'ensemble des acteurs rencontrés valident cette observation

II-A-2-4/ Action économique et capacité d'action collective : d'une logique de perfusions vers une logique d'institutionnalisations

La structuration économique du territoire a engendré un système **de relations cloisonnées entre les divers acteurs influents du territoire** – acteurs économiques et acteurs politiques, notamment -, ce pour de multiples raisons (BEAL et al., 2010). La distance entre les acteurs politiques et économiques est importante avant et pendant la crise. D'autre part, les élus locaux et l'Etat (et ses services déconcentrés) ne fonctionnaient pas selon les mêmes logiques. Le rôle de l'Etat était en effet prépondérant dans la définition et la mise en œuvre des politiques territoriales, notamment économiques. Aussi, *"ce système de relations ne prépare guère les acteurs locaux à la prise en charge de l'élaboration de stratégies de sortie de crise, responsabilité qui leur incombera pourtant avec les réformes de décentralisation"* (BEAL et al., 2010, p.8).

La Municipalité Durafour (1965-1977), en place pendant les prémices et le pic de la crise, n'a pas procédé pas à une action particulièrement forte ; **l'Etat était aux commandes** des décisions économiques sur le territoire. Il a par exemple ordonné à certaines entreprises de s'installer sur le territoire. Dans le même temps, il est intéressant de noter que la municipalité Durafour a tenté d'élaborer une stratégie de ville verte²², suite à une étude identifiant le déficit d'image du territoire. Cette stratégie n'a pas résisté face à l'urgence de la crise, qui a été au centre des débats pour l'élection municipale de 1977, remportée par Joseph Sanguedolce.

La municipalité Sanguedolce a entre autres contribué à une **aide financière directe aux entreprises**, sans consultation des acteurs économiques locaux. L'aide à Manufrance, symbole de ce positionnement, a été élaborée en attendant une action décisive de l'Etat. Cette action est symptomatique de l'incapacité des acteurs locaux à élaborer des stratégies autonomes à l'époque, et de la dépendance aux financements et décisions étatiques en matière économique (BEAL et al., 2010).

La municipalité suivante, sous le mandat de François Dubanchet (maire de 1983 à 1994), a mis en place une **stratégie immobilière** afin d'attirer de nouvelles entreprises sur le territoire (conditions fiscales avantageuses, etc), plutôt que de soutenir les entreprises existantes et en difficulté (BEAL et al., 2010). Des zones artisanales et industrielles ont été créées. Si elle peut paraître plus stratégique, cette action a également été menée sans consultation des acteurs économiques locaux. Des effets positifs ont été observés, mais limités par rapport à l'ampleur des

²²Entretien

dégâts causés par la crise²³. De plus, il n'existait pas de structure intercommunale à cette époque, et l'action immobilière a participé à la **compétition entre les communes** pour l'attractivité des entreprises (et le versement de la taxe professionnelle).

A la fin des années 1980, il n'existait pas encore de service de développement économique à la ville de Saint-Etienne, contrairement aux communes et aux agglomérations d'envergure similaire. Cela est révélateur de l'absence d'une "*véritable capacité d'expertise autonome en matière de développement économique*" (BEAL et al., 2010, p.12). Cette absence s'expliquait notamment par la prégnance de l'Etat, qui a dirigé le développement du territoire après 1945 comme un élément d'un tout (le territoire national), et avait la main sur les décisions. Face à la crise, l'Etat a soutenu les entreprises, mais sans élaborer de projets pérennes en parallèle. Finalement, lors de son retrait (relatif) dans les années 1980 et 1990, les services déconcentrés ont conservé l'expertise en termes de conseil aux entreprises, et les **collectivités locales ne se sont saisies du développement économique que tardivement** (BEAL et al., 2010).

Les relations entre les acteurs locaux se sont tout de même **améliorées dans les années 1990**, avec la structuration de l'intercommunalité²⁴, même si cette dernière est considérée comme une agrégation des intérêts communaux, fonctionnant sur la base du consensus, plutôt qu'une véritable intercommunalité de projets²⁵ (il n'y a par exemple pas de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, ce qui rend délicat la réalisation de projets urbains à l'échelle communautaire).

La majorité des acteurs rencontrés lors des entretiens s'accordent aujourd'hui sur l'observation d'un **tournant au début des années 2000 dans la capacité des acteurs locaux à élaborer des projets en collaboration**, et structurer progressivement une capacité d'action collective. Cette capacité d'action collective, qui s'est donc traduite par la création de la Communauté d'Agglomération Saint-Etienne Métropole (SEM), mais également par l'EPASE (qui permet d'élargir l'échelle d'intervention en matière d'urbanisme), a permis de **structurer progressivement une stratégie économique territoriale**, aujourd'hui jugée performante²⁶. Cette stratégie correspond aux standards des politiques économiques élaborées dans les principales intercommunalités en France. D'après les acteurs rencontrés, la structuration de l'intercommunalité a notamment permis de stabiliser un positionnement plus cohérent en matière de développement économique, et plus généralement d'**organiser** les stratégies urbaines et de **réguler** les oppositions

²³Entretien

²⁴D'abord Communauté de Communes, puis Communauté d'Agglomération en 2004

²⁵Entretien

²⁶Plusieurs personnes rencontrées nous ont fait part de cette observation.

communales.

II-A-2-5/ Une absence de veille et d'anticipation à l'origine du processus de rattrapage

On observe des étapes assez nettes dans la définition des stratégies économiques locales et dans la capacité des acteurs locaux à se réunir pour collaborer. Cette **difficulté à collaborer** a été une **limite importante à la gestion de la crise**, et confirme notre hypothèse concernant l'absence d'une capacité de résilience à court terme, durant cette crise.

Les réponses politiques successives concernant la vitalité économique du territoire, qu'elles soient directes ou indirectes (soutien, mise en œuvre d'une fiscalité optimale, production de bureaux, action sur le cadre de vie) indiquent des **tentatives de normalisation** du territoire, d'une volonté de rattraper le retard pris par le territoire. Aussi, nous considérons que **cette stratégie de rattrapage n'est pas résiliente**, puisqu'elle est constituée d'une succession de tâtonnements, de reproductions de modèles, et qu'elle a parfois entravé des capacités d'action futures (on pense notamment aux emprunts importants pour soutenir Manufrance ou la création du Zénith). **Aujourd'hui encore, la ville centre perd des habitants**, alors que certains territoires confrontés à ce genre de problèmes ont réussi à retourner la situation il y a une dizaine d'années²⁷.

Cette nécessité du rattrapage est une conséquence de l'**absence d'anticipation** de la crise et de ses effets. Pour comprendre cette absence, il faut notamment se rappeler le contexte économique favorable dans lequel les pays industriels se trouvaient alors : personne ne disposait de l'expérience d'une crise de cette ampleur, et personne ne pensait que cela pourrait se produire. Le modèle existant n'était pas perçu comme potentiellement vulnérable, et n'avait jamais connu de crise de cette ampleur. **Cette absence d'expérience est fondamentale à notre sens**. Elle permet notamment d'expliquer le désarroi des acteurs face à une crise de cette ampleur.

BILAN : la crise économique qui a frappé le territoire stéphanois a été d'une ampleur sans précédent, et n'a pas été anticipée, faute d'expérience et d'un manque de structuration des acteurs locaux. La définition de stratégies de sortie de crise a été rendue compliquée par ce déficit de structuration, et l'action économique locale a été balbutiante. Au cours des quinze dernières années, les acteurs locaux semblent avoir pris la mesure de la nécessité de collaborer, et ont recentré leurs efforts autour des conditions de l'attractivité du territoire. Ils ont donc amorcé un processus de rattrapage, faute d'avoir

²⁷Entretien

su être résilient à court terme.

II-B / Le Design à Saint-Etienne, entre échos historiques et construction politique

L'International Council of Societies of Industrial Design (ICSID), structure dédiée à la promotion du Design à une échelle internationale, définit le Design comme "*une activité créatrice dont le but est de présenter les multiples facettes de la qualité des objets, des procédés, des services et des systèmes dans les quels ils sont intégrés au cours de leur vie. C'est pourquoi il constitue le principal facteur d'humanisation innovante des technologies et un moteur essentiel dans les échanges économiques et culturels*". Cette définition est reprise et complétée par la Cité du Design de Saint-Etienne, qui le définit comme une activité qui "*conçoit et concrétise des nouveaux systèmes de vie à travers les objets, les images, les espaces et les services*" (CITE DU DESIGN, 2007). Les métiers et objets du Design sont très variés, et peuvent concerner l'art, la production industrielle, l'artisanat, l'aménagement, le management, les politiques publiques... L'objet de cette partie est d'identifier les **éléments participant à l'émergence du Design à Saint-Etienne**, de voir comment il a été **saisi au niveau politique**, et quels sont ses **effets sur le territoire** stéphanois.

II-B-1 / Présence du Design à Saint-Etienne : retour historique

Il s'agit ici de mettre en perspective les éléments historiques permettant de justifier de la présence du Design sur le territoire, puis d'aborder la structuration du milieu du Design à Saint-Etienne, des années 1980 à aujourd'hui.

II-B-1-1 / Un territoire historiquement créatif et innovant

Les origines historiques de la présence du Design à Saint-Etienne remontent au XIX^e siècle. En 1803 l'**école de Dessin** (actuelle Ecole Supérieure d'Art et de Design de Saint-Etienne, l'ESADSE) a vu le jour, et a été renommée en 1857 en Ecole Régionale des Beaux-arts, dans l'objectif de **former les créateurs aux demandes des fabricants** (CITE DU DESIGN, 2007). A cette époque, la fabrication d'armes est déjà traversée d'un souci d'esthétisme, avec la production de pièces de collection. La rubanerie était également une source d'innovation, les progrès techniques (métier à la Zurichoise puis métier Jacquard) ont donné une nouvelle dimension au ruban, la discipline évoluant notamment avec la mode vestimentaire.

Le XIX^e siècle, âge d'or du territoire, est marqué par de **nombreuses innovations**,

généralement impulsées par la recherche de solutions dans le milieu industriel : Saint-Etienne est la première ville de France à accueillir le chemin de fer (d'abord pour le transport de marchandises en 1828, puis le transport de personnes) ainsi que le tramway (1881). Nous l'avons déjà évoqué, Manufrance et Casino (pionniers de la vente par correspondance et de la grande distribution) ont été créés respectivement en 1885 et 1892. Le musée d'art et d'industrie est créé par Marius Vachon en 1889, vient donner corps à ce lien entre art et industrie, en témoignant des multiples réalisations.



Illustration 17 : Manufrance. Source : www.cultureduforez.blogspot.com

Pendant la période de crise, les innovations ont été moins prégnantes. Les difficultés successives des différents secteurs d'activités industrielles ont remis en cause ce potentiel local d'innovation. Progressivement, les acteurs locaux se sont remobilisés sur les enjeux patrimoniaux à partir des années 1980, et le Design a été désigné comme une prolongation de l'histoire créative locale. La structuration d'un milieu du Design à Saint-Etienne s'est faite à partir de ce moment.

II-B-1-2 / Genèse du milieu du Design

C'est au sein de l'**Ecole Régionale des Beaux-arts**, sous l'impulsion de son directeur Jacques Bonnaval, qu'une réflexion autour du Design a été impulsée à Saint-Etienne à la fin des années 1980. C'est dans une perspective de développement de l'Ecole qu'a d'abord été réalisée cette focale sur le Design, puis la nécessité d'une manifestation régulière des réalisations de l'Ecole s'est imposée. La **première biennale du Design de Saint-Etienne a eu lieu en 1998**, réalisée avec des moyens financiers limités, une grande implication des étudiants et du personnel de l'école²⁸, et avec la ville de Saint-Etienne et le ministère de la Culture comme uniques soutiens politiques. Les organisateurs avaient prévu 5000 visiteurs, il y en a eu près de 80 000 (CITE DU DESIGN, 2007).

²⁸Entretien

Le **succès** de la première biennale a permis d'enclencher une **dynamique locale** autour du Design. Progressivement, cet événement régulier a permis de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés, de plus en plus nombreux. Les biennales ont pris de l'ampleur au fil des années, et des acteurs économiques, institutionnels, académiques et culturels sont venus se greffer sur les différents projets impulsés par l'Ecole.

Dans la continuité, la volonté de disposer d'un lieu unique regroupant l'Ecole, la recherche et l'information autour du Design a émergé. Le site de l'ancienne Manufacture d'Armes de Saint-Etienne a été désigné pour accueillir la **Cité du Design**. Après plusieurs phases de contestation (ZANETTI, 2010), la Cité a été inaugurée en **2009**. Cet Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) est le principal centre de ressources dédié au Design en Europe, et le seul où se croisent la formation (ESADSE), la recherche, le développement économique et les expositions²⁹. L'essence de la Cité est d'accompagner une démarche Design complète et globale, allant de la réflexion en amont jusqu'à l'expérimentation (CITE DU DESIGN, 2007).



Illustration 18 : Cité du Design, Saint-Etienne. Source : www.saint-etienne-photos.com

La Cité a permis la **fédération des acteurs locaux** autour d'un projet. Les institutions politiques telles que la Région, le Conseil Général, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) ou l'Intercommunalité se sont ralliées au milieu du Design au début de la réflexion concernant la création de la Cité. La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) ont également suivi.

Si le territoire dispose d'un véritable **passif en termes de création et d'innovation**, le lien avec le Design n'est pas forcément évident. C'est cependant ce qu'ont cherché à démontrer les acteurs à l'origine de la diffusion du Design, et notamment les acteurs politiques.

²⁹Entretien

II-B-2 / Le Design comme produit du territoire : une construction discursive et politique

Pour justifier l'appropriation du Design et sa mise au centre de la stratégie d'attractivité (cf II-B-3), les acteurs locaux, en particulier les élus, ont construit un **discours sur la présence historique du Design à Saint-Etienne**. Largement mobilisé afin de justifier le projet de Cité du Design, ce discours évoque le Design comme un élément **enfoui dans l'histoire du territoire**, et qui existe aujourd'hui sous une dénomination plus moderne.

Michel Thiollière évoquait en 2004³⁰ cette place du Design, dans l'éditorial de la revue de presse de la 4^e Biennale : *"Riche de son savoir-faire industriel et de son effervescente créativité, Saint-Etienne est depuis plus d'un siècle, le lieu où se rencontrent en France l'art et l'industrie. De cette identité profonde est née une ambition pour l'avenir. En effet, ce lien entre la création et le monde industriel a fait de Saint-Etienne le berceau du design"*. En qualifiant Saint-Etienne de berceau du Design, l'ancien Maire a œuvré à réaliser un **travail de prédestination** (VARENNE, 2005). On peut recenser un certain nombre de ses déclarations considérant le Design comme un produit naturellement stéphanois : *"Saint-Etienne est une ville créative. Elle est née de la rencontre des hommes et d'un territoire riche du cristal de ses eaux, et des diamants noirs de son charbon."* ; *"A Saint-Etienne, l'homme a toujours su trouver, par sa créativité et son travail, les moyens de façonner l'avenir"* ; *"La cité du Design prend racine sur ce sol fertile"* (CITE DU DESIGN, 2007, pp.74-75). En partenariat avec les membres de l'Ecole des Beaux-arts, un travail de caractérisation du lien entre le passé innovant et l'émergence actuelle du Design sur le territoire a été réalisé. Il a donné lieu à la production d'un ouvrage portant sur la genèse du projet de Cité du Design³¹.

Plus récemment, dans le dossier de candidature de Saint-Etienne au label UNESCO *"Ville créative de Design"*, l'actuel Maire Maurice Vincent a repris ce positionnement. Il n'a pas parlé de Design au sens propre, mais a avancé que *"l'innovation technologique, au service de l'industrie ou de la vie quotidienne, représente un continuum dans l'histoire et l'identité de Saint-Étienne"*. La communication officielle de la Communauté d'Agglomération de Saint-Etienne met également en avant ce lien avec le passé : *"Le design tiré de nos racines uniques / Notre passé industriel avec la Manufacture d'Armes et de Cycles / L'esprit novateur du Site le Corbusier"*. Ces citations sont extraites de la page³² consacrée au Design, sur le site Internet dédié à la stratégie d'attractivité du territoire.

³⁰Michel Thiollière était Maire de Saint-Etienne à ce moment

³¹CITE DU DESIGN, 2007, *Cité du Design*

³²<http://www.saint-etienne-ateliervisionnaire.fr/>

Il est nécessaire de bien **replacer ces éléments de discours dans leur contexte**. Si **l'innovation** dispose bien d'une place importante dans le passé industriel du territoire, consacrer ce dernier comme le berceau du Design paraît exagéré. Les acteurs moteurs du projet Design su utiliser le Design comme un moyen de **réinvoquer l'héritage industriel d'une manière positive**. Nous assistons à une double réussite en matière de marketing territorial : en évoquant le lien entre le Design et le passé, les acteurs du projet ont imposé leur **propre vision de l'héritage industriel**, et en ont tiré un aspect positif. En invoquant le Design comme **produit du territoire**, ils se sont gardés de critiques éventuelles concernant la mobilisation autour d'un projet a-territorial.

Le Design comme produit du territoire, mis en sommeil, puis réveillé dans sa conception contemporaine est une vision construite afin de justifier les efforts consentis pour le développement du Design. En effet, ce dernier est au cœur de la stratégie d'attractivité dont nous avons déjà évoqué certaines caractéristiques (II-A-2).

II-B-3/ Le Design, moteur de la stratégie d'attractivité

Trouvant son origine au sein de l'ESDASE, la diffusion du Design sur le territoire stéphanois n'a cependant été rendue possible qu'avec un **soutien politique**. Suite au succès de la 1ère Biennale, l'objectif de Michel Thiollière a été de **pérenniser l'image véhiculée par cet évènement** (VARENNE, 2005). Il a perçu dans le Design un potentiel de dynamisation du territoire, de fédération des acteurs, et a fait le lien avec des exemples de villes européennes ayant su rebondir en pariant sur les industries créatives. Il l'explique dans une interview : "*Nous sommes dans une région qui n'a pas complètement fait le deuil de son patrimoine industriel. Il fallait passer à autre chose, comme à Bilbao ou à Glasgow*" (AUDOUIN, VATOV, 2005). Convaincu des effets bénéfiques de ces stratégies urbaines, l'ancien maire s'est clairement inscrit dans une **démarche de création des conditions de l'attractivité territoriale**, avec le Design comme "*projet phare*" de cette stratégie (VARENNE, 2006, p. 29).

Le Design a permis de **reformuler une identité au territoire**, et de lui attribuer une **spécificité**. Le pari a été de développer le poids du Design sur le territoire jusqu'à ce qu'il constitue un élément de **différenciation** par rapport aux autres territoires, et que l'image de Saint-Etienne lui soit associée. Cette récupération politique du Design a résulté d'un **effet d'opportunité**, puisqu'à la fin des années 1990, le Design n'était pas encore sur le devant de la scène en France. C'était donc **un créneau disponible** (VARENNE, 2005).

Dès lors, les différents protagonistes ont collaboré pour faire émerger le projet de Cité du Design, qui a permis d'**afficher la stratégie**, et de donner une constance à l'ambition initiale. Si pour beaucoup, la Cité du Design a été une coquille vide à ses débuts³³, il est également partagé que cet effort de communication et de marketing a été nécessaire pour enclencher une dynamique de diffusion du Design sur le territoire³⁴. Les acteurs rencontrés s'accordent à dire que l'idéal aurait été de réaliser ces deux dimensions de manière simultanée, mais que les moyens accordés ne le permettaient pas. Le potentiel de transversalité du Design était présent dès le départ dans les réflexions, mais **l'action sur le symbolique a été d'abord valorisée**. Le risque lié à ce genre de réalisations en termes de marketing territorial est de ne pas réussir à engendrer un effet d'entraînement, ce qui aurait pour conséquences de circonscrire le projet initial à une simple "*politique de signes*" (VARENNE, 2006, p.33). Il est aujourd'hui encore trop tôt pour juger de la réussite ou non de cet effet d'entraînement, mais il semble que le projet Design soit passé à une **seconde étape** après la création de la Cité, avec moins de communication et plus d'actions de fond.

Aujourd'hui, cette stratégie est **prolongée**, avec une accentuation sur **l'impact économique potentiel du Design et la visibilité qu'il attribue au territoire à l'échelle internationale** (nous y reviendrons dans la partie II-C). En 2009, Didier Jouve³⁵ déclarait lors d'un colloque consacré au Grand Projet Rhône-Alpes (GPRA) "*Design dans la Cité*" qu'il faut "*faire en sorte que le Design entre vraiment dans tous les recoins de la vie stéphanoise*", et à propos du GPRA : "*Design dans la Cité*", *c'est le pari formidable d'une agglomération qui fait du Design un élément moteur de marquage territorial, de différenciation pour porter Saint-Etienne vers une meilleure reconnaissance*" (GPRA, 2009, p.7). Nous pouvons donc affirmer qu'au-delà des mandats et des institutions politiques, le Design reste un élément fort, sinon central, de la stratégie d'attractivité du territoire, et qu'il constitue un en cela un **élément fédérateur**.

BILAN : Si le Design, dans son rapport avec l'innovation et la créativité, fait référence au passé industriel du territoire stéphanois, le lien de quasi filiation évoqué dans les années 1990 et 2000 relève cependant d'une construction discursive. L'effort consenti pour placer Saint-Etienne comme place forte du Design, à travers la structuration d'un milieu et d'une institution, est au cœur de la stratégie d'attractivité mise en œuvre sur le territoire. Nous allons maintenant nous pencher sur les effets concrets de la diffusion du Design sur le territoire.

³³Entretiens

³⁴Entretiens

³⁵Vice-président de la Région Rhône-Alpes délégué à l'aménagement du territoire

II-C / Le Design à Saint-Etienne aujourd'hui : impact et effets

L'ambition des acteurs locaux est d'**intégrer le Design dans le maximum de démarches** réalisées sur le territoire stéphanois. Le noyau dur du Design, à travers l'EPCC Cité du Design, travaille à diffuser le Design et ses méthodes dans les entreprises, l'espace public, les administrations... Si l'impact en termes d'image est aujourd'hui important, l'impact économique semble à l'heure actuelle moins évident. La diffusion du Design dans les institutions politiques, via la création d'un poste de Designer Manager, permet de questionner les méthodes de travail de l'administration publique locale.

II-C-1 / Le Design, vecteur d'une nouvelle image du territoire

Le développement de nombreuses démarches liées au Design a permis de recomposer l'image du territoire. A travers des événements tels que la Biennale, le Design d'espaces publics, ou l'intégration dans le réseau UNESCO, c'est une nouvelle perception du territoire qui est construite.

II-C-1-1/ La Biennale, un événement fédérateur

Les Biennales du Design constituent l'**élément central** de l'ensemble des démarches liées au Design à Saint-Etienne, même si la manifestation est limitée dans le temps. En regroupant les créations d'étudiants, les designers et leurs réalisations, les diffuseurs, les entreprises, avec des expositions et des conférences (CITE DU DESIGN, 2007), les acteurs du projet ont réussi à placer Saint-Etienne comme le **centre mondial du Design, l'espace de deux semaines tous les deux ans**.

Ce genre de manifestation engendre des **effets bénéfiques** en termes de fédération d'acteurs, puisque chacun cherche à y **prendre place**. En cela, le Design dispose d'un pouvoir de regroupement d'acteurs jusqu'à présent inexistant à Saint-Etienne. La Biennale attire également des visiteurs à Saint-Etienne, qui ne viendraient pas forcément de manière spontanée. Au fur et à mesure des éditions, le territoire se sert de ces expériences pour communiquer, notamment à l'extérieur, et montrer qu'il ne se restreint pas à composer avec ses difficultés postindustrielles.

II-C-1-2/ Design d'espaces publics

L'intégration du Design aux projets d'aménagement urbain a été, avec la Biennale de 1998, une des premières réalisations de la diffusion du Design en dehors de l'Ecole des Beaux-arts. En 1996, Michel Thiollière a recruté Jean-Pierre Charbonneau³⁶ pour diriger l'Atelier Espaces Publics ;

³⁶Consultant en urbanisme

cet atelier était destiné à travailler sur les nombreux **espaces publics en friche**, stigmates de la crise industrielle. Des étudiants de l'école d'architecture et de l'école des beaux-arts de Saint-Etienne ont été embauchés en sortie d'école ; l'objectif était de s'appuyer sur des ressources locales, de fournir une première expérience professionnelle à ces étudiants, et d'utiliser leur inexpérience comme source supplémentaire d'innovation et de créativité. De multiples réalisations ont été engagées, et ont participé à la création d'un savoir-faire stéphanois propre (MEYRONNEINC, 2007).



Illustration 19 : chevaux d'A. Smati, devant la gare Saint-Etienne Châteaureux. Source: saint-etienne-photos.com

L'enjeu de recomposition de l'espace urbain a été saisi très tôt, sans forcément faire de lien direct avec le Design. Mais rapidement, **le Design est devenu le trait commun de l'ensemble de ces réalisations**. L'objectif de l'Atelier était de proposer des réalisations rapidement identifiables, parfois ponctuelles, et il a été prévu dès le départ qu'il s'agirait d'une expérience non pérenne. L'Atelier s'est arrêté en 2006, et cela a engendré une remise en cause de l'intégration systématique du Design dans les projets urbains. Des critiques sur le coût du mobilier urbain « Design » et de son entretien se sont élevées, et **certaines réalisations sont aujourd'hui menacées d'être remplacées** par des objets classiques de mobilier urbain³⁷.

Ces réalisations ont permis de placer des **signaux et des repères dans la ville**, de lire les espaces sous l'angle du Design. Le Design d'espaces publics a participé au renouvellement de l'image de la ville, et a constitué une **véritable spécificité à Saint-Etienne**, un élément de différenciation, comme cela était souhaité par les acteurs du projet Design. **Cette dynamique s'est essouffée aujourd'hui**, alors qu'elle porte encore des enjeux importants. Ces actions n'ont en effet pas été labellisées, et pourraient faire l'objet d'une marque. Le renouvellement actuel du centre-ville

³⁷Entretien

n'est quant à lui que peu concerné par une démarche Design³⁸.

II-C-1-3/ Internationalisation

Saint-Etienne fait partie depuis 2010 du **réseau UNESCO "Villes créatives de Design"**, dans lequel figurent seulement dix villes dans le monde (Buenos Aires, Berlin, Montréal, Nagoya, Kobe, Shenzhen, Shanghai, Séoul et Graz). Ce réseau encourage les activités de création, le partage des savoir-faire, des expériences et des compétences. Il vient en quelque sorte récompenser les efforts consentis pour valoriser et diffuser le Design à Saint-Etienne depuis environ vingt ans, et participe d'une **reconnaissance internationale** concernant la place du Design sur le territoire (IUL, 2012).



Illustration 20 : logo Saint-Etienne membre réseau UNESCO. Source : <http://www.citedudesign.com>

L'intégration dans ce réseau a permis la multiplication des **échanges** avec les villes partenaires. Lors des Biennales, par exemple, une délégation de chaque ville est systématiquement conviée (acteurs du Design et acteurs politiques). En retour, une délégation stéphanoise se déplace dans le cadre des manifestations organisées par les membres du réseau. Cela constitue donc des occasions pour **communiquer** sur le territoire à l'extérieur, et concrétiser des **partenariats** pas forcément envisageables avant l'intégration du réseau.

Seule ville française à avoir intégré ce réseau, Saint-Etienne ne se cache pas de son ambition. On peut lire dans le dossier de candidature que l'objectif est d'"*accroître son activité nationale et internationale*" (CITE DU DESIGN, 2009, p.6). Le dossier de candidature est d'ailleurs assez parlant, puisqu'au-delà de la présentation des réalisations spécifiques en termes de Design, le dossier traite des enjeux liés au développement urbain, que le Design peut soutenir.

³⁸Entretien

Cette intégration au réseau Villes Créatives de Design est une **concrétisation** et ouvre de **nouvelles opportunités**, en termes de coopération internationale, d'image et d'attractivité. Une nouvelle étape est actuellement en cours de préfiguration, et élargirait la coopération à l'échelle du Pôle Métropolitain : Saint-Étienne et Lyon sont en effet actuellement en réflexion autour d'une éventuelle candidature au label **World Design Capital**. Ce label permet au lauréat de réaliser de multiples événements autour du Design pendant une période de deux ans, sur le modèle des **Capitales de la Culture**. Turin, Helsinki, Séoul et Le Cap ont été les premières villes lauréates. L'enjeu pour Saint-Etienne est d'arriver à collaborer avec Lyon sans être marginalisée, et cette candidature peut constituer un des premiers chantiers du Pôle Métropolitain. En cela, elle peut être **décisive pour la suite** des actions menées dans le cadre de ce nouvel échelon territorial. Progressivement, **le Design devient une véritable porte d'entrée pour le territoire**, et lui permet de **se positionner** comme numéro un sur un domaine précis.

En matière d'image, la valorisation du Design semble porter ses fruits : le territoire s'exporte à travers un réseau, et attire à travers les Biennales. Par l'action sur l'espace public, il propose de nouveaux avatars du territoire.

II-C-2/ Un impact limité sur l'économie locale

"*Saint-Etienne capitale nationale du Design*" : cette citation n'est pas extraite d'un discours de la ministre de la culture à l'occasion de l'ouverture de la Biennale 2013, mais bien d'un discours d'Arnaud Montebourg, ministre du redressement productif, lors de l'ouverture de la semaine de l'Industrie, en mars 2013. Cette phrase n'est pas anodine, et traduit une des **ambitions du développement du Design** sur le territoire stéphanois, qui est de proposer une **nouvelle niche de développement économique**, à travers deux aspects. Premièrement, le tissu important de designers indépendants qui se structure à Saint-Etienne³⁹ recherche des **fournisseurs** pour leur production, et se tournent généralement vers les **entreprises locales**. Deuxièmement, l'objectif est de proposer aux entreprises de développer une **démarche Design** afin d'augmenter la **valeur ajoutée** sur les produits ou services proposés.

Le positionnement de la Cité du Design à cet égard est volontariste, puisqu'un pôle "Entreprises et innovation", composé de sept personnes, est dédié à cette ambition. La diffusion du

³⁹ Le collectif *Designers +*, qui regroupe la majorité des structures de Designers à Saint-Etienne, compte aujourd'hui plus de 90 adhérents. Certaines structures sont également indépendantes de ce collectif.

Design dans les entreprises est un **objectif également soutenu politiquement**, par la Communauté d'Agglomération, la Région Rhône-Alpes (GPRA "*Design dans la Cité*"), l'Etat mais également l'Union Européenne. Le rôle de la Cité du Design se situe à plusieurs niveaux : diagnostic des entreprises souhaitant intégrer une démarche Design, lancement et accompagnement de la démarche, aide à la recherche d'aides financières dédiées. La Cité a donc créé des outils à disposition des entreprises, et développe des partenariats avec des institutions politiques pour obtenir des financements dédiés aux entreprises.

A travers cette action, la Cité du Design est en relation continue avec le service de développement économique de la Communauté d'Agglomération (collaboration dans les relations avec les entreprises, financements, formation des développeurs économiques à la démarche Design), et avec les regroupements de type clusters ou pôles de compétitivité, qui font le lien avec les entreprises. Les projets ne sont pas exclusivement réalisés avec des entreprises locales - le champ d'action est national – mais la majorité des projets montés le sont avec des entreprises localisées dans le département de la Loire.

Récemment, la Cité du Design a produit un ouvrage de témoignages de chefs d'entreprises ayant intégré le Design à leurs démarches. Si ce retour d'expérience est à relativiser, puisque ces témoignages sont tous positifs, il en ressort des informations intéressantes. **Le Design a permis aux entreprises concernées de repenser leurs produits et leurs services à travers des processus d'innovation et de créativité**, et ainsi d'attirer l'attention, et réaliser des avancées en matière de communication (CITE DU DESIGN, 2012). L'exemple de l'hôtel Continental de Saint-Etienne est en cela assez frappant : après une rénovation proposant une offre hôtelière relativement classique, l'établissement était dans une situation de difficulté financière. La Cité du Design a accompagné cet établissement dans la définition et la concrétisation d'un projet (réalisé par une équipe de designers). Depuis, le taux d'occupation et le chiffre d'affaire ont augmenté. D'après le propriétaire, l'investissement dans la démarche Design a été fructueux.



Illustration 21 : hôtel Continental, Saint-Etienne. Source : <http://saint-etiennetourisme.com>

Si certains exemples démontrent le bien-fondé de l'intégration d'une démarche Design au sein de l'entreprise, il convient de **mettre en perspective cet impact par rapport à l'économie locale** dans son ensemble. Une grande partie des entreprises qui se sont lancées dans une démarche Design (excepté les grandes firmes, qui peuvent se permettre de disposer de postes dédiés au Design au sein de leurs organisations) n'ont pu le faire que grâce aux **subventions publiques déployées**⁴⁰. Le territoire stéphanois est marqué par un tissu très important de PME/PMI (LE GALES, 2006), et l'investissement dans ce genre de démarches semble **éloigné des préoccupations** d'une partie des entreprises locales⁴¹.

L'enjeu aujourd'hui est de surmonter cette logique de projets liés à des financements publics, et de trouver des leviers permettant de mettre en œuvre une **démarche plus pérenne**⁴². Le risque est cependant de voir le champ d'action de la Cité du Design s'élargir et ne concerner que des entreprises aux moyens importants, au détriment des PME et PMI locales. Ce constat s'est déjà observé concernant l'implantation du CETIM⁴³ à Saint-Etienne, qui travaille finalement plus à l'échelle nationale que locale⁴⁴. Cependant, les démarches actuelles sont **récentes**, et constituent un processus intéressant pour les entreprises concernées. De plus, l'ambition est de diffuser les pratiques du Design, et non créer des emplois en grande quantité grâce au Design.

Certaines entreprises trouvent dans le Design un moyen de réinterroger leur activité, et éventuellement de réaliser une plus-value. A l'échelle du territoire cependant, il ne semble pas que le Design soit devenu un élément véritablement structurant de l'activité économique. Un autre apport

⁴⁰ Entretien

⁴¹ Entretien

⁴² Entretien

⁴³ Centre Technique des Industries Mécaniques, structure de conseils en innovation technologique

⁴⁴ Entretien

du Design, plus surprenant, et certainement plus innovant, concerne la mise en œuvre des politiques publiques.

II-C-3 / Apport à la mise en œuvre des politiques publiques

Un autre objectif de la diffusion du Design sur le territoire se retrouve dans la **mise en œuvre des politiques publiques**, à la fois dans le **contenu** de ces politiques et dans les **méthodes de travail** des agents. S'il peut paraître surprenant, ce positionnement de la Cité du Design constitue une des spécificités du milieu du Design à Saint-Etienne.

II-C-3-1 / Design Manager et méthodes de travail

Un **poste de Design Manager** (unique en France au sein d'une administration publique) a été créé en 2011. Ce poste, occupé par Nathalie Arnould, est partagé de manière équilibrée entre trois entités différentes : la Cité du Design, la ville de Saint-Etienne, et la Communauté d'Agglomération Saint-Etienne Métropole. Le rôle de la Design Manager est d'intégrer le Design dans les différents projets et stratégies mises en œuvre (espaces publics, économie...), de faire le **lien entre les designers et les responsables de projets** des administrations, et de diffuser des méthodes de travail innovantes inspirées du Design au sein des modes de faire de l'action publique. Ce processus de diffusion se fait progressivement. Quand opportunité se présente, un partenariat se développe, dans la mesure du possible.

Si la question de l'innovation par le Design dans les politiques publiques est récente⁴⁵, nous observons tout de même des avancées intéressantes aujourd'hui. Au sein de la VSE, le poste de Design Manager est intégré à la Direction Evaluation, Performance et Prospective (DEPP), qui a pour rôle d'optimiser les modes de fonctionnement des différentes directions de la mairie. Par exemple, dans le cadre d'une réflexion concernant la mise en place d'un guichet unique pour la sollicitation de prestations sociales, un travail sur les usages des citoyens a été réalisé avec des designers. Ces derniers ont produit un schéma graphique retraçant les différentes démarches réalisées par les citoyens. Dans une procédure normale, une note manuscrite explicitant ces démarches⁴⁶ aurait été réalisée. La DEPP réalise également un séminaire annuel destiné aux cadres de la Ville, proposant une réflexion participative autour de la question de l'innovation dans les méthodes de la fonction publique.

⁴⁵Entretien

⁴⁶Entretien

A l'origine, le poste de Design Manager n'était pas rattaché à cette direction. Progressivement, les membres de la DEPP ont observé une similitude dans les méthodes qu'ils proposaient et les méthodes du Design. **La DEPP a donc contacté la Cité du Design en tant que ressource locale, sur laquelle s'appuyer.** Suite à cela, le poste a été intégré. Cette observation est à notre sens très importante, puisque qu'il s'agit d'une **sollicitation du milieu du Design comme ressource locale pour innover, révélatrice de la prégnance du Design sur le territoire.**

II-C-3-2 / Design et démocratie participative

Pour la période 2012/2013, et notamment dans la perspective de la Biennale, **un budget participatif** a été alloué aux conseils de quartier de Saint-Etienne (environ 250 000 euros/an/conseil) afin de réaliser des **projets avec des designers**. Cette démarche, dénommée "*Design dans les quartiers*" avait pour objectif de **faire intervenir des designers directement auprès des habitants** autour d'une réflexion sur des éléments améliorables de leur quotidien. Neuf projets sont actuellement en cours, après une période de réflexion puis de concrétisation (avec les services techniques de la Mairie). Le lien entre les services de la Ville concernés et les designers a notamment été réalisé par la Design Manager de Saint-Etienne, avec le soutien de la Cité du Design.



Illustration 22 : projet Design dans les quartiers. Source : <http://www.saint-etienne.fr/design-quartier>

Ce projet a été apprécié des citoyens ayant participé, et a permis d'enrichir le processus de participation citoyenne. La présence de designers a permis une certaine **médiation** entre les usagers et les techniciens, le Design a permis de **faciliter** le processus de consultation. L'avantage des méthodes du Design dans ce genre de projet est la **possibilité de prototyper** rapidement une volonté, un souhait, de rendre tangible quelque chose de complexe⁴⁷. Cela pose généralement problème dans les arènes de démocratie participative, et particulièrement en ce qui concerne l'aménagement urbain.

⁴⁷Entretien

Ce projet, s'il n'est pas le premier à intégrer la problématique du Design dans la participation citoyenne, est le premier de cette ampleur. L'enjeu est de savoir si ce genre de démarches va permettre de renouveler les méthodes de participation, et l'objectif, désormais, est de concrétiser un lien direct et automatique entre les designers et les citoyens, de ne plus avoir besoin de passer par la Cité du Design⁴⁸.

BILAN : le Design est aujourd'hui une véritable ressource locale pour le territoire. Des entreprises se saisissent de ce potentiel pour améliorer leur potentiel d'innovation, les agents de la ville et de l'agglomération peuvent également développer de nouvelles méthodes de travail : le Design offre de nouvelles perspectives. Aussi, au-delà de l'image d'un territoire dynamique ayant su se remobiliser, conférée par les Biennales et les reconnaissances internationales, le Design dispose d'un poids réel sur le territoire. Mais il n'est pas le remède miracle à l'ensemble des difficultés constatées.

Conclusion : le Design, une nouvelle force mais pas un miracle

Le développement urbain stéphanois est directement lié à l'activité économique, notamment industrielle. Durant près de deux siècles, le modèle productiviste a façonné le territoire. La seconde partie du XXème siècle a constitué une période de mutation économique, et le territoire a été en proie à une véritable crise. Nous avons vu que l'état des relations entre les acteurs locaux influents, et le contexte de croyance dans le modèle de croissance ont limité la capacité de ces acteurs à faire face à la crise, et à développer des stratégies de redéploiement.

Chômage, déprise démographique, crise urbaine... Les conséquences de la crise ont été importantes et visibles, et les enjeux du redéploiement du territoire se sont recomposés progressivement autour de l'**attractivité** (après s'être focalisés frontalement sur les créations d'emploi). Les grands projets et le renouvellement urbain sont devenus des chantiers prioritaires dans le cadre de cette logique d'attractivité. Parallèlement, l'élément moteur de cette logique a émergé : le Design.

⁴⁸Entretien

Trouvant son origine dans l'Ecole des Beaux-arts, rapidement récupéré politiquement, le Design a été **approprié par les acteurs locaux** afin de donner au territoire une nouvelle spécificité, un nouvel élément de différenciation, connoté positivement. La structuration d'un milieu local a ouvert de nouvelles opportunités.

Du point de vue de l'**image**, l'effet est **positif** pour le territoire. On donne à voir que le territoire se remobilise, et parvient à retrouver une situation de leadership en France sur un nouveau domaine. Du point de vue de l'impact sur l'**économie locale**, le constat est plus **mitigé**, même si certaines entreprises ont vu leur chiffre d'affaire augmenter grâce au Design. Il est délicat de réussir à disposer d'une vision d'ensemble précise, faute de données. Enfin, du point de vue des politiques publiques, les méthodes du Design se diffusent au sein des institutions locales et permettent de **repenser des méthodes de travail** parfois obsolètes et inadaptées.

Nous pouvons tirer un bilan **partiel de cette observation dans une perspective de résilience urbaine**, notamment par rapport aux dimensions que nous avons retenues dans l'analyse théorique (Cf conclusion partie I).

Nous avons affirmé qu'il n'y a résilience que par rapport à un choc ou à des mutations, que la vulnérabilité d'un territoire est une condition de la résilience, que le changement d'orientation du système suite au choc est indéniable, et que le territoire est un système complexe dont nous ne pouvons appréhender la globalité.

Ces dimensions semblent à première vue respectées dans ce cas d'étude. Le territoire stéphanois a été **confronté à une longue période de mutations**, marquée par une crise importante, conséquence d'un modèle économique trop peu diversifié (**vulnérabilité**). De plus, **personne n'était en mesure d'anticiper cette crise**. Après la crise, les priorités se sont déplacées du monde économique en tant que tel au cadre de vie et à l'attractivité territoriale. Nous avons donc eu affaire à un **changement d'orientation**. Nous avons décidé de nous focaliser sur le Design comme moteur de cette nouvelle orientation, faute de pouvoir appréhender de manière précise l'ensemble des logiques et des interrelations qui composent le système territorial stéphanois.

Il convient maintenant de remettre en perspective le Design comme potentiel facteur de résilience urbaine sur le territoire stéphanois. Pour cela, nous allons notamment nous référer aux quatre axes initiaux de l'analyse.

TROISIEME PARTIE

BILAN DE L'ETUDE : ENSEIGNEMENTS PRINCIPAUX ET RETOUR METHODOLOGIQUE

Introduction troisième partie

Le Design est indéniablement un **objet de remobilisation** du territoire stéphanois, suite aux difficultés engendrées par la crise. Dans cette perspective, nous considérons qu'il s'agit d'un **élément de redéploiement** du territoire, sans pour autant affirmer que « le territoire se redéploie grâce au Design ». Il permet de donner un nouvel horizon, et en cela participe à un processus de résilience à long terme. A ce stade, nous pouvons donc affirmer que **le Design est un facteur de résilience urbaine dans le cas stéphanois.**

L'enjeu de cette troisième partie est de dégager les **caractéristiques** de ce facteur de résilience urbaine. En effet, dans le cadre du chantier Villes Résilientes, cette étude de cas figure parmi les premières, et il est nécessaire de fournir des éléments de comparaison avec les futurs autres cas.

Pour cela, nous allons dans un premier temps **revenir sur les quatre axes** développés pour guider les études de cas, en considérant le Design comme facteur de résilience urbaine. Nous verrons quels sont les éléments que ces axes nous ont permis de dégager, et donnerons notre avis sur leur utilisation.

Nous proposerons ensuite une **synthèse des éléments dégagés**. Cette synthèse est destinée à constituer une base de travail pour les futures études de cas. A la suite de cette synthèse, nous questionnerons la pertinence de l'approche par la résilience urbaine, sur les bases de notre analyse.

III-A/ Mise en perspective par rapport aux quatre axes

Les quatre axes ayant guidé notre analyse ont été élaborés afin de disposer d'outils communs

pour l'ensemble des cas d'étude de la résilience urbaine⁴⁹. Dans cette perspective, il nous paraît important de les réinterroger suite à la présentation de l'évolution territoriale et des effets actuels du Design. Cette grille d'analyse nous permettra ensuite de dégager des enseignements.

III-A-1/ Effets de processus selon différentes temporalités et différentes échelles

A travers l'observation de l'évolution du territoire stéphanois, des effets de processus à différentes temporalités se sont clairement dégagés. L'analyse de l'impact du Design sur le territoire a permis d'appréhender la question de la multiplicité des échelles de ces processus.

Le cas stéphanois nous a permis d'appréhender **l'importance de l'ancrage d'un modèle économique local, dans une temporalité longue**, sur l'identité d'un territoire. Le développement fondé sur la logique industrielle à Saint-Etienne, pendant près de deux siècles, a été à la base du fonctionnement du territoire. Cette logique est à la source de la structure sociale du territoire (population ouvrière importante), du développement urbain et des connexions au reste du territoire (premières routes et chemin de fer initialement destinés à l'échange de marchandises). Plus généralement, **le poids industriel a pendant longtemps constitué une grande force, avant de devenir une vulnérabilité**. A notre sens, ce développement linéaire dans une période si longue, sans moments de crise, est un élément essentiel à la compréhension de la difficulté que peuvent avoir les anciens territoires industriels à faire face à des mutations. Les systèmes sociaux sont en évolution permanente, mais cette évolution est lente, et il n'est pas possible de transformer en un laps de temps très court ce qui a été construit pendant plusieurs centaines d'années.

S'il n'y a résilience que par rapport à un choc, la durée, l'intensité et la forme de l'impact diffèrent en fonction des cas d'études. Pour les catastrophes naturelles par exemple, un choc est généralement très brutal, ne dure pas plus de quelques heures. Il en va autrement concernant les chocs économiques. Les conséquences directes de ces chocs ne relèvent pas de la même dimension (pour une inondation, risque de pertes de vies ; pour une crise économique, risque de pertes d'emplois). La durée et l'intensité sont également différentes.

C'est pourquoi, concernant le territoire étudié, nous avons préféré le terme de **crise** à celui de choc, qui fait référence à un moment très court et brutal. Cette crise s'inscrit d'ailleurs dans un **processus plus long de mutations**, dont elle constitue le moment le plus difficile. **La résilience de court terme est plus délicate à appréhender** dans un cas de crise économique, qui a des effets à

⁴⁹Dans le cadre du chantier Villes Résilientes du CGDD

une échelle beaucoup plus large, et est rarement limitée à un territoire en particulier. Il paraît difficile de mettre en œuvre des décisions qui permettraient de **limiter les difficultés engendrées par une telle crise, dans une perspective court-termiste**, comme cela peut être réalisé pour des chocs plus brutaux et moins longs, spécifiques à des territoires.

En ce qui concerne la multiplicité des échelles de diffusion, l'émergence du Design est particulièrement intéressante à observer. **L'étendue de son impact** est en effet importante. De la reformulation des méthodes de participation citoyenne à l'échelle des quartiers, à l'intégration dans un réseau international, en passant par les méthodes de production des politiques publiques, le mobilier urbain, ou encore l'augmentation de la valeur ajoutée pour les PME, le Design est partout sur le territoire. S'il ne constitue pas un élément structurant dans une perspective d'emploi ou d'activité économique, sa diffusion dans de nombreuses composantes du territoire concourt à l'émergence d'une nouvelle image, et donc d'une nouvelle identité du territoire, autour de laquelle il est possible de **se remobiliser**.



Illustration 23 : Organigramme de la Cité du Design. HB, 2013. Source : citedudesign.com

BILAN : Ce premier axe nous a permis de bien comprendre l'ancrage du Design sur le territoire stéphanois, ainsi que les vulnérabilités du territoire. Cette observation distanciée du territoire permet de comprendre les logiques actuelles, notamment dans leur lien avec l'évolution historique. Cela permet de ne pas simplement observer un territoire dans ses dimensions contemporaines, ce qui nous priverait d'éléments importants à prendre en compte pour analyser la capacité de résilience.

III-A-2/ Nature des liens entre acteurs

Plusieurs éléments concernant la nature des liens entre les acteurs ressortent de l'observation du territoire stéphanois.

Nous observons une différence dans la **nature des relations pendant la période de crise et après la période de crise**. Au moment de la crise, le système de relations est cloisonné, les acteurs ne se reconnaissent pas ou peu. L'administration publique et les acteurs économiques s'ignorent, et les querelles entre maires de communes limitrophes sont nombreuses. L'État est alors en position d'imposer des choix, au détriment des élus locaux, qui ne disposent ni des moyens financiers ni des compétences techniques suffisants pour mettre en œuvre des actions structurantes. La fin de la période de crise dans les années 1980 (à ne pas confondre avec la fin de la période de mutations), correspond au premier processus de décentralisation en France. Les collectivités locales doivent améliorer leur autonomie, et si Saint-Etienne semble connaître quelques difficultés, on observe tout de même une nette **amélioration des relations** entre les différents acteurs clés à partir de la fin des années 1990 et dans les années 2000. Le **décentrage des actions** mises en œuvre du domaine économique vers l'urbanisme, la patrimonialisation et le Design, oblige en quelque sorte les acteurs à coopérer. Cette logique est renforcée par la structuration ou la création d'**institutions** agissant sur le développement du territoire (intercommunalité, EPASE...).



Illustration 24 : institutions locales. Source : www.citedudesign.com, www.mdef-loire-sud.fr, www.saint-etienne.fr, www.epase.fr

La **capacité d'action collective** est donc **décisive dans un processus de résilience, à court et long terme**. A Saint-Etienne, le manque de collaboration a été un facteur important dans la difficulté à affronter les mutations économiques. La création de conditions pour des **liens forts entre les acteurs locaux** (reconnaissance mutuelle, connaissance des compétences, volonté de coopération) paraît donc un des enjeux principaux pour arriver à faire face à un choc ou à une crise : à la fois dans la période la plus critique, mais également dans la période de redéploiement.

Un autre élément qui ressort de l'observation du cas stéphanois est l'importance des **acteurs moteurs dans les processus de redéploiement**. On peut légitimement se demander où en serait le territoire aujourd'hui si Jacques Bonnaval n'avait pas œuvré pour faire sortir le Design de l'École des Beaux-arts, et si Michel Thiollière ne s'était pas saisi de ce dossier. Nous avons analysé des logiques territoriales, mais **la résilience est avant tout une question de choix et de décisions**, qui renvoient directement aux **personnalités** qui prennent ces choix et ces décisions.

BILAN : l'analyse conceptuelle concernant les liens entre les acteurs avait fourni peu d'éléments, mais il ressortait de certains cas l'importance de ces liens (on pense notamment à La Nouvelle-Orléans). Cette observation vient confirmer cette importance, la nature des liens entre acteurs se trouve au cœur de la capacité de résilience. Ces liens, s'ils sont faibles, sont en soi une vulnérabilité.

III-A-3/ Conditions d'une veille anticipative

Nous avons vu en conclusion de la première partie que les conditions pour réaliser une veille anticipative renvoient directement à la **connaissance des vulnérabilités d'un territoire**. Sur le territoire stéphanois, avant la crise économique, le poids industriel était considéré comme un atout majeur, et cette vulnérabilité était donc inconnue. Pour cette raison, il semble qu'il n'y ait **pas eu de veille anticipative** suffisante, du moins par sur ces facteurs de vulnérabilité.

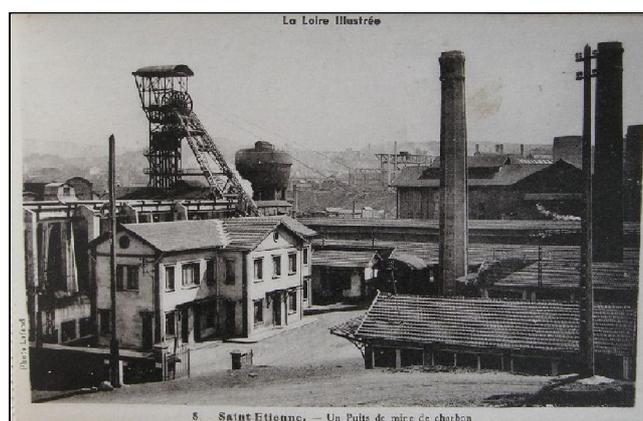


Illustration 25 : puits d'une mine de charbon, Saint-Etienne.

L'élément qui nous semble important à dégager de l'analyse est **l'absence d'expérience de la crise** (économique) sur le territoire, et la période pendant laquelle s'est déroulée la crise. Les mutations débutées dans les années 1950 étaient les premières de ce genre concernant le modèle

économique en place, dont on n'imaginait pas qu'il puisse être vulnérable. Selon les modes de pensée de l'époque et la puissance du modèle économique en place, il était peu probable que cette crise puisse être anticipée. Aujourd'hui, les états d'esprit ont changé, et la prise en compte de l'incertitude est une des caractéristiques des réflexions contemporaines. **Certains territoires cherchent à être résilients sans même avoir connu de crise.** Ce positionnement vient favoriser les conditions pour le développement d'une veille anticipative.

L'enjeu qui ressort de cette observation se retrouve donc dans la connaissance des vulnérabilités d'un territoire, et dans la remise en cause de l'ensemble des composantes d'un territoire, même des plus solides. La capacité des acteurs à **analyser leur propre système**, en **dégager les vulnérabilités**, réussir à **réunir les différents acteurs** influents et réaliser des analyses rétroactives afin d'ajuster leurs actions est fondamentale pour pouvoir anticiper. Connaître les vulnérabilités constitue une étape nécessitant une action collective.

BILAN : il n'y a pas eu d'anticipation de la crise à Saint-Etienne, faute de conditions propices. La connaissance des vulnérabilités du territoire, et la considération de l'incertain pour toutes les composantes est nécessaire à la réalisation d'une veille anticipative. Veille qui peut devenir caduque si la structuration des acteurs est inexistante au moment de la crise.

III-A-4/ Formes des capacités d'agir

A travers ce quatrième axe, nous revenons sur la mobilisation autour du Design, et sur les avancées que cela a permis en termes de capacités d'action. En effet, la **mobilisation** autour de ce nouveau domaine a engendré le développement d'un ensemble de **nouvelles compétences et nouveaux modes d'action**, auparavant peu ou pas existant sur le territoire. En plaçant le Design au cœur d'une stratégie d'attractivité, les acteurs locaux se sont obligés à **coopérer autour d'un élément précis et transversal**.

D'un point de vue **institutionnel**, le Design a permis un **rapprochement** entre les différentes structures. Le poste de Design Manager est partagé entre la Commune, l'Intercommunalité et la Cité du Design. Un groupe informel "Design urbain" a été créé avec des représentants de ces trois institutions plus un représentant de l'EPASE. L'Intercommunalité et la Région ont collaboré dans le

cadre du GPRA "Design dans la Cité". La Biennale mobilise à chaque fois l'ensemble de ces acteurs. Grâce à la succession de **projets et d'événements** autour du Design, les différentes institutions locales se retrouvent pour travailler ensemble. Bien qu'il reste des marges de progression, nous observons des **formes d'action collective**, là où les relations entre les élus locaux se traduisaient par une concurrence il y a vingt ans.



Illustration 26 : affiche Biennale Design 2013. Source : www.citedudesign.fr

Il en va de même pour les relations entre la **sphère économique locale** et les **administrations publiques**. Si le Design est loin d'être le centre névralgique des relations public-privé sur le territoire, la **Cité du Design** joue tout de même un **rôle de pivot**. A travers son action pour la promotion du Design dans les entreprises, elle participe de la mise en relation des firmes avec le monde politique selon la logique suivante : elle incite les collectivités à développer des aides financières pour que les entreprises puissent intégrer le Design, et incite les entreprises à se saisir de ces aides publiques. Les relations entre l'intercommunalité et la sphère privé existent indépendamment de cette logique, mais le Design vient donc les **renforcer**.

Du point de vue de la **visibilité** du territoire, la structuration du milieu du Design, jusqu'à l'intégration du réseau UNESCO, constitue une véritable avancée. Le territoire ne dispose pas d'autres caractéristiques suffisamment spécifiques et attractives pour constituer une identité qui puisse être exportée. A l'inverse, dans le cadre des biennales, le Design permet d'attirer des visiteurs ponctuels, qui ne seraient pas venus spontanément sur le territoire. Dans le cadre d'une **compétition** accrue entre les territoires, le Design a permis à Saint-Etienne de retrouver une place de **pionnier** et de **leader** sur un domaine spécifique.

Progressivement élevé au rang de **ressource locale**, le Design n'apporte pas de valeur que

dans les entreprises. Les méthodes de mise en œuvre des politiques publiques locales sont depuis quelques années questionnées par l'approche Design, qui est mobilisée afin de tenter de les améliorer. Par une démarche Design, certains modes de faire de l'action publique sont aujourd'hui plus **pertinents** et plus **efficaces**.

Des **expériences** comme le montage d'une biennale ou d'un dossier de candidature UNESCO contribuent de l'affirmation de **nouvelles compétences** pour les acteurs du territoire, qui peuvent être amenés à les **mobiliser sur d'autres sujets à l'avenir**. On pense par exemple à la candidature au label World Design Capital, inenvisageable pour une ville non membre du réseau UNESCO. L'intégration au réseau pourrait donc constituer une première étape, et le label une seconde. Une telle récompense viendrait notamment augmenter l'effet levier du Design sur le territoire.

BILAN : la mobilisation autour d'un nouveau domaine, ce changement de trajectoire, n'a pas engendré une croissance spectaculaire sur le territoire, mais a permis de développer progressivement de nouvelles compétences et de nouvelles relations entre acteurs. Ce nouvel horizon de développement reformule les modalités de l'action locale, et en cela améliore les capacités d'agir.

La mise en perspective des quatre axes d'analyse par rapport aux résultats de notre analyse nous a permis de procéder à un premier retour méthodologique. Nous allons maintenant proposer une synthèse des principaux éléments retenus de ce croisement, et livrer notre réflexion concernant la pertinence de l'approche par la résilience urbaine.

III-B/ Enseignements généralisables

Il s'agit maintenant de prendre de la distance par rapport à notre cas d'étude et de **dégager des éléments généralisables** concernant la résilience urbaine. Si certains éléments trouvent un écho avec les futures études de cas⁵⁰, concernant des contextes territoriaux similaires, ils pourront éventuellement faire l'objet d'une formalisation. Bien évidemment, il s'agit de proposer des retours

⁵⁰Dans la prolongation de la démarche Villes Résilientes (CGDD).

d'expérience et non de produire un modèle à appliquer. Suite à cet exercice, nous questionnerons la pertinence de l'approche par la résilience urbaine, selon les enseignements de notre analyse.

III-B-1 / Résilience des villes en déclin suite à une déprise économique

Dimensions fondamentales de la résilience urbaine

Le **territoire stéphanois correspond à notre conceptualisation de la résilience urbaine** : il s'agit d'un territoire complexe ayant subi une crise, conséquence d'une certaine vulnérabilité, et qui a changé d'orientation pour remédier à cette crise. Nous pouvons faire l'hypothèse que les futurs cas d'étude correspondront aux mêmes critères, puisqu'ils ont été sélectionnés selon la même méthode que l'a été le territoire stéphanois. Aussi, **ce cadre d'analyse**, issu de la revue bibliographique et confirmé par nos éléments empiriques, peut être **proposé pour les futurs cas d'étude**.

Dimensions fondamentales pour appréhender la résilience des territoires suite à une crise économique :

- Vérifier qu'il y a bien eu une crise, et la caractériser
- Dégager les vulnérabilités ayant menées à la crise
- Appréhender la complexité du territoire
- Saisir le changement d'orientation

Conditions du redéploiement autour d'un nouvel objet

L'observation du territoire stéphanois à travers la perspective de la résilience urbaine démontre que des territoires en proie à une déprise économique peuvent trouver des moyens de redéploiement. Si ce redéploiement ne procède pas forcément d'un miracle pour le territoire, il permet tout de même de **se remobiliser autour d'un nouveau domaine**, d'un nouvel enjeu, qui peut ouvrir des **perspectives** de développement inédites. Le **redéploiement stéphanois** a été rendu possible grâce à **certaines conditions**.

Conditions pour un redéploiement :

- Disposer de ressources locales concernant un domaine (ressources humaines, essentiellement), si possible peu exploité
- Disposer d'acteurs moteurs au sein de ces ressources
- Disposer d'un soutien politique fort : volonté et capacité de portage
- Capacité de diffusion de ce domaine dans plusieurs sphères du système local, et donc de fédérer les acteurs ressources du territoire

Par les effets qu'il engendre, **un tel redéploiement participe de la résilience de long terme**. A court terme, il ne diminue pas réellement les vulnérabilités d'un territoire (le Design, par exemple, ne crée pas d'emplois directs), mais à long terme participe au **développement de savoir-faire et de mises en relation auparavant inexistantes**.

Les conditions exposées sont d'une part extraites d'une analyse territorialisée, et **ne correspondent pas nécessairement pour tous les territoires similaires**. D'autre part, un redéploiement de ce genre est un facteur de résilience, mais n'est **pas suffisant pour déclarer un territoire comme résilient**. En effet, il ne permet pas de répondre à l'**ensemble des enjeux** d'un territoire, par essence complexe. Dans le cas stéphanois par exemple, le développement du Design n'a aucun impact sur la gestion de la réhabilitation des logements de centre-ville, qui constitue un des enjeux majeurs du territoire. **Le redéploiement est possible, et participe d'une résilience de long terme, par ses effets positifs, mais ne constitue pas une solution miracle pour les territoires en déclin**.

Les constats que nous proposons ne doivent pas être considérés comme des modèles. Ils devront dans un premier temps être confrontés aux constats qui seront tirés d'autres cas d'étude. Dans un second temps, s'ils s'avèrent être communs à plusieurs territoires, ils pourront être utilisés en tant que constats, observations, et non comme principes rigides à appliquer.

Cette précision méthodologique est nécessaire, puisque notre objectif est de proposer à terme des éléments de repères concernant la résilience urbaine, et ne pas tomber dans une posture d'injonction de méthodes pour rendre un territoire résilient.

II-B-2 / Pertinence d'une approche par la résilience urbaine

L'approche par la résilience urbaine est une approche récente. L'analyse d'un territoire ayant subi une crise économique par cette approche est également une nouveauté. De ce cas d'étude, nous pouvons tirer des premières impressions concernant la pertinence de l'analyse d'un territoire post déprise économique par la résilience urbaine.

Une connaissance fine et complète du territoire

L'approche par la résilience urbaine impose une observation du territoire sur le temps long, afin de bien appréhender la période de crise, et particulièrement dans un cas de crise économique. Cette observation dans le temps long permet de **comprendre les liens potentiels entre les processus passés et les causes des vulnérabilités, et donc des crises**. Il serait en effet illusoire de vouloir analyser une crise sans se pencher sur le passé d'un territoire.

Ce va-et-vient permanent entre les différentes échelles temporelles nous permet de **parfaire notre connaissance d'un territoire**, et ainsi de conserver une attitude neutre et distante, par rapport aux processus observés. En effet, le risque est de tomber dans le registre du jugement, de l'injonction, d'être tenté de prétendre détenir une (des) solution(s). Ce registre est précisément ce que nous souhaitons éviter.

L'approche par la résilience urbaine impose également une observation du territoire dans ses dimensions multiples (politique, sociale, économique, urbaine, etc). Les éléments participant d'un processus de résilience n'étant pas connu à priori (ou simplement à l'état d'hypothèses), il est nécessaire d'approfondir plusieurs dimensions, ainsi que les relations entre ces dernières, afin d'arriver à dégager ce qui participe de la résilience et ce qui n'y participe pas. Par exemple, nous avons dans un premier temps considéré les modalités de politique publique post-crise (patrimonialisation, renouvellement urbain, etc.....) comme des processus résilients. Après analyse approfondie de ces processus, il s'est avéré qu'ils participaient d'un rattrapage plus que de résilience.

L'intérêt d'une telle approche, et notamment de la dimension comparative à venir, est de dégager des constats, des tendances, qui pourraient éventuellement être repris par des territoires aux caractéristiques similaires.

Difficultés rencontrées dans le cadre de l'approche par la résilience urbaine

Le côté malléable de la notion de résilience en elle-même est un premier frein à l'utilisation de la notion : le cadre théorique est en effet traversé d'acceptations de la résilience très diverses, ce qui ne facilite pas le choix d'un angle d'approche, et nous a contraint à proposer notre propre définition. En cela, nous avons conforté la dimension opaque qui entoure la notion. Ne trouvant pas de définition suffisamment proche des caractéristiques de notre cas d'étude, **nous avons dû façonner notre acceptation**. Si les prochains cas d'étude viennent conforter cette acceptation, notre choix sera légitime, mais à posteriori.

Une autre limite que l'on peut rapporter à cette approche par la résilience urbaine concerne **l'objet de l'analyse** en lui-même : les territoires en situation de déprise économique. Les territoires frappés par des crises économiques le sont rarement d'une manière exclusive, ces crises ont généralement une portée nationale, voire internationale. Si les structurations économiques des territoires modulent l'impact de ces crises, **les causes des crises** ne sont pas forcément à chercher dans les territoires eux-mêmes, mais bien dans des dimensions beaucoup plus globales et complexes, qui les dépassent complètement. Cependant, cela n'empêche pas de considérer cette observation, et de chercher au sein du territoire des facteurs de résilience permettant de « faire au mieux avec » cette crise globale sur laquelle les acteurs locaux n'ont que peu d'influence.

D'un côté, parler de résilience économique territorialisée peut revenir à prétendre trouver la solution à une situation de difficulté économique ; ce qui paraît très ambitieux, au regard des difficultés actuelles à faire face à un contexte défavorable. D'un autre côté, ce positionnement revient à accepter les défauts des modèles économiques existants, et à chercher de nouvelles solutions, de nouvelles formes de redéploiement.

Conclusion troisième partie

D'un point de vue méthodologique, les **quatre axes** proposés à priori de l'analyse nous ont **aidés à structurer notre vision**. Certains ont pu être mis en lien avec des éléments théoriques (*effets de processus temporels et spatiaux* et *conditions d'une veille anticipative*), d'autres ont eu un écho important auprès du travail de terrain (*nature des liens entre acteurs* et *formes des capacités d'agir*). Ces quatre axes complémentaires **se recroisent** et permettent donc de dégager des éléments forts de l'analyse. Sur cette base, nous encourageons leur utilisation pour les futurs cas d'étude.

A travers le cas stéphanois, nous avons vu qu'il est possible pour un territoire de **se remobiliser** suite à une période de difficultés, causée par une crise économique. Le redéploiement a été rendu possible grâce à une série de **conditions**, à un moment précis. Ces conditions, si elles restent fortement liées au territoire et à l'objet du redéploiement, devront être comparées aux résultats des futurs cas d'étude, et pourront éventuellement être reprises dans les enseignements des retours d'expériences.

A travers ce bilan, nous avons également proposé des **dimensions fondamentales** pour l'étude de la résilience sur un territoire. Ces dimensions, elles aussi, résultent directement de notre propre expérience, et ne sont **pas figées**. En fonction des enseignements des futurs cas d'étude, elles doivent pouvoir être modifiées. Il s'agit de donner des **premières pistes** pour le travail final de compilation de l'ensemble des cas d'étude.

CONCLUSION GENERALE

Plusieurs enseignements ressortent de cette analyse de la résilience urbaine sur le territoire stéphanois.

Facteurs de résilience dans des territoires en déprise économique

Le Design à Saint-Etienne peut effectivement être considéré comme un facteur de résilience urbaine, à travers les effets qu'il engendre sur le territoire. Objet de remobilisation, initiateur d'un nouvel horizon de développement territorial, il a permis au territoire de se redéployer selon de nouvelles logiques, et d'ouvrir de nouvelles perspectives de coopération, jusqu'à présent inexistantes. Cependant, le Design **n'est pas la clé de tous les problèmes** observés sur le territoire, et il ne permet pas une action directe sur les principales difficultés observées : chômage, logement, attractivité résidentielle. C'est pourquoi il est considéré comme un **facteur**, et non comme un objet unique à l'origine de la résilience du territoire.

Cet exemple prouve qu'un **redéploiement est possible** pour des villes suite à une période de déprise économique et de difficultés importantes. Nous avons proposé un ensemble de conditions, issues de l'observation du territoire stéphanois, pouvant éventuellement guider les décideurs locaux qui cherchent à insuffler des dynamiques positives à leur territoire. Il convient cependant d'attendre la comparaison de ces conditions avec les futures études de cas de la démarche « Villes résilientes » avant de tirer des conclusions fortes.

La dimension sociale de la résilience, une dimension à creuser dans les futures études

Conformément à nos préconisations issues de l'analyse théorique, nous avons limité notre angle d'approche à une composante du système urbain étudié : le Design. Cette limitation a notamment été contrainte par le temps imparti à l'étude. Or, **d'autres éléments nous ont semblé participer à la résilience territoriale de Saint-Etienne, mais nous n'avons pas pu creuser ces hypothèses.** La question de la solidarité et des valeurs d'entraide, à travers des institutions comme les amicales laïques ou des associations diverses, aurait constitué une dimension importante pour le territoire dans la période la plus difficile d'un point de vue économique. Des liens sociaux forts auraient contribué à vivre avec ces difficultés, et à les compenser en quelque sorte. Cette dimension ne figurait pas parmi nos hypothèses de départ, et n'a été envisagée que trop tardivement pour être véritablement creusée. Mais certains cas d'étude à venir sont dans un contexte similaire à celui-ci,

et cette dimension mérite d'être saisie en amont du travail de terrain. **A priori, cette dimension sociale pourrait être rapprochée du concept de résilience de court terme.**

A Saint-Etienne, le redéploiement suite à la crise économique s'est effectué en premier lieu dans la sphère culturelle, et a ensuite été diffusé dans plusieurs domaines. Pendant la crise, c'est la dimension sociale qui aurait aidée à faire avec les difficultés. Aussi, **concernant une crise économique, les dimensions de la résilience ne sont pas forcément à chercher dans la sphère économique en elle-même.** De plus, trouver les solutions aux problèmes d'emploi et de croissance n'est pas en soi une dynamique de résilience, puisque la résilience se définit nécessairement par rapport à un choc. C'est peut-être justement dans des composantes comme la culture ou le social que sont à rechercher les facteurs de résilience urbaine, qui permettent en temps de crise **d'aider les citoyens à surmonter cette période**, puis qui permettent ensuite aux acteurs locaux de **se mobiliser** autour d'un objet sur lequel ils peuvent avoir une influence.

La difficulté principale qui se présente à cette ouverture est d'ordre **méthodologique** : comment appréhender le rôle du social dans une perspective de résilience urbaine ? La question des institutions et des structures paraît essentielle, mais des choix s'imposeront forcément. Doit-on prendre en compte les écoles, les collèges, et autres lieux de l'éducation ? Doit-on considérer des mobilisations de masse régulières, comme des rencontres sportives, en tant qu'éléments constitutifs de cette dimension sociale ? Les questionnements sont multiples, et une nécessaire mise au point méthodologique devra être réalisée avant de se lancer dans les analyses, si cette dimension est choisie comme un des angles d'observation dans les futures études de cas.

BIBLIOGRAPHIE

SUR LE TERRITOIRE STEPHANOIS

- BEAL V., 2006, « L'évolution du gouvernement municipal dans une ville industrielle : le cas de Saint-Etienne », *Pôle Sud* 2/2006 (n° 25), pp. 89-105
- BEAL V., DORMOIS R., PINSON G., 2010, « Relancer Saint-Étienne. Conditions institutionnelles et capacité d'action collective dans une ville en déclin », *Métropoles*, 8, 25p.
- BELLET M., 2008, « Stratégie économique et métropolitaine : les mutations d'un problème ancien », in BONNEVILLE M. (dir.), 2008, *Saint-Etienne, mutations : lieux, enjeux, acteurs*, pp.159-162
- BONILLA M., TOMAS F., VALLAT D., 2005, *Saint-Etienne – Cartes et Plans*, Publications de l'université de Saint-Etienne, Collection école d'architecture de Saint-Etienne, IER, 182p.
- BONNEVILLE M. (dir.), 2008, *Saint-Etienne, mutations : lieux, enjeux, acteurs*, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 174p.
- CGDD, 2013, *Cadre de référence du projet « Villes résilientes »*, rédigé par le CERTU.
- CHARBONNIER V., 2005, « Saint-Etienne, un nouveau souffle urbain », *Le Moniteur*, n°5299, pp. 60-63
- CHARBONNIER V., 2009, « Le design, joker de Saint-Etienne Métropole ? », *Traits urbains* n°33
- CITE DU DESIGN, 2007, *Cité du Design*, éditions Cité du Design, 223p.
- CITE DU DESIGN, 2012, *Quand le Design s'investit dans l'entrepris*, éditions Cité du Design, 160p.
- CRÉTIN C., 1995, *Saint-Etienne n'est plus dans Saint-Etienne*, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 394p.
- DE GRAVELAINE F., 2012, *Saint-Etienne, un territoire se réinvente*, Dominique Carre, 160p.
- GAY G., 2008, « Réalités et faux-semblants du patrimoine urbain », in BONNEVILLE M. (dir.), 2008, *Saint-Etienne, mutations : lieux, enjeux, acteurs*, pp.56-60
- GPRA, 2009, « De la Cité du design au Design dans la Cité », colloque de restitution
- LE GALES P., 2006, « La restructuration des PMI à Saint-Étienne après la crise : traces du passé et limites de l'intégration horizontale », *Sociologie du travail*, vol. 48, n° 1, p. 17-36.
- MEYRONNEINC B., 2007, *Le Design et l'art urbain comme vecteur de transformation de la ville - L'exemple de Saint Etienne à travers son Atelier "Espace Public"*, mémoire de Master 2, ENTPE-IUL, 230p.

- MOREL JOURNAL C., 2008, « Le renouvellement urbain pris au mot », in BONNEVILLE M. (dir.), 2008, *Saint-Etienne, mutations : lieux, enjeux, acteurs*, pp.91-98
- MOREL-JOURNAL C., SALA PALA V., 2011, « Le peuplement, catégorie montante des politiques urbaines néolibérales ? - Le cas de Saint-Etienne », *Métropoles*, 26p.
- MORTELETTE C., 2013, *Renouer avec l'attractivité territoriale. La relance des villes postindustrielles en déclin par le positionnement culturel et créatif - Modalités de l'action publique locale stéphanoise*, Institut d'Urbanisme de Lyon, mémoire de recherche Master 2
- PICHON P., 2008, « Une urbanité à recomposer », in BONNEVILLE M. (dir.), 2008, *Saint-Etienne, mutations : lieux, enjeux, acteurs*, pp.15-19
- PINSON G., 2008, « Des projets au projet : une stratégie encore à construire », in BONNEVILLE M. (dir.), 2008, *Saint-Etienne, mutations : lieux, enjeux, acteurs*, pp.153-156
- TOMAS F., 2004, « Comment Saint-Etienne a inventé son patrimoine ? », in *Variations autour du patrimoine. Un cas d'école : le Forez, Saint-Etienne*, Publications de l'université de Saint-Etienne, pp.241-263
- VARENNE P-H., 2005, *Les enjeux politiques d'une agglomération en quête de renouveau : Saint-Etienne Métropole*, IEP Grenoble, mémoire de fin d'études
- VARENNE P-H., 2006 « Saint-Etienne Métropole : le pari du design », *Pouvoirs Locaux* n°71 III/2006, p. 25-34
- VATOV M-C., AUDOUIN J., 2005, « Saint-Etienne touche au but », *Traits urbains*, n°3, pp.12-23.
- ZANETTI T., 2010, « La Manufacture d'Armes de Saint-Etienne : un conflit mémoriel », *Norois*, n°217, pp 41-55.
- ZANETTI Thomas, 2011, « La Manufacture d'Armes de Saint-Etienne : un patrimoine militaire saisi par l'économie créative », *In Situ*, n°16, 13 p.

SUR LA RESILIENCE

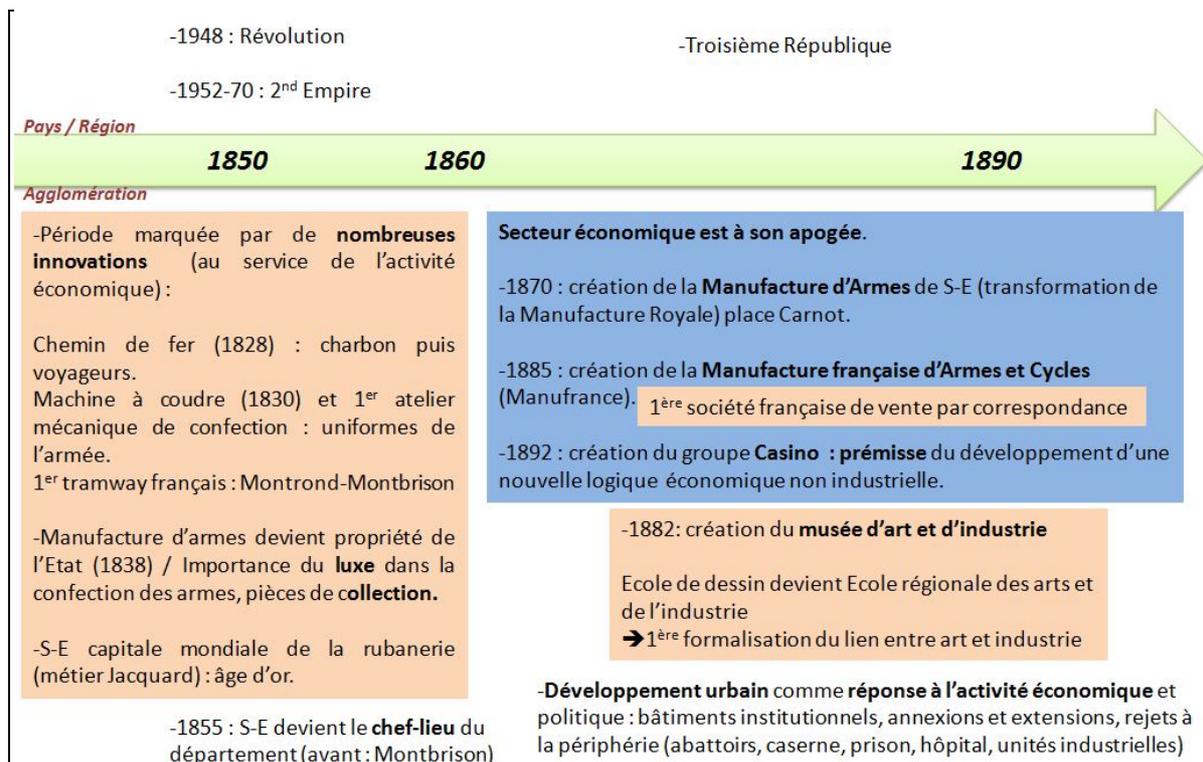
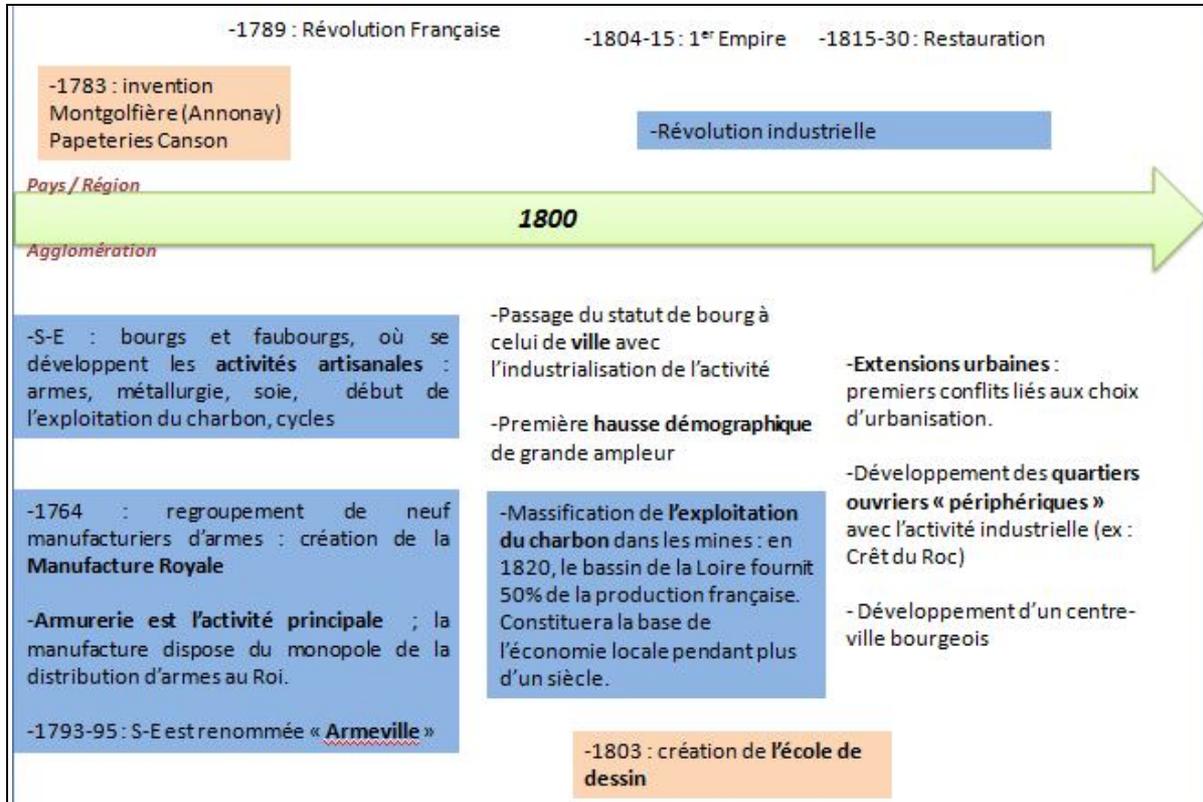
- ARCHAEOMEDES, 1998, *The Archaeomedes Project - Understanding the natural and anthropogenic causes of land degradation and desertification in the Mediterranean*, Luxemburg: Office for Official Publications of the European Union.
- CAMPANELLA T. J., 2006, « Urban Resilience and the Recovery of New Orleans », *Journal of the American Planning Association*, vol. 72, n° 2, pp. 141-146.
- COMFORT L.K., SICILIANO M.D., OKADA A., 2010, « Risque, résilience et reconstruction : le tremblement de terre haïtien du 12 janvier 2010 », *Télescope*, 16(2), pp.37-58.
- DAUPHINE A., PROVITOLLO D., 2007, « La résilience : un concept pour la gestion des risques », *Annales de Géographie*, n°654, pp.115-125
- DJAMENT G., REGHEZZA M. (dir.), 2012, *Résilience urbaines, les villes faces aux catastrophes*, Le Manuscrit, 364p.

- DJAMENT G., LE BLANC A., LHOMME S., RUFAT S., REGHEZZA M, 2012, « Ce que la résilience n'est pas, ce qu'on cherche à lui faire dire », 31p.
- GUEZO B., 2012, *Le territoire-étagé : un outil d'ingénierie pour agir sur la vulnérabilité des espaces métropolitains*, thèse réalisée à l'université de Grenoble, 363p.
- HOLLING, C.S., 1973 – « Resilience and stability of ecological systems », *Annual Review of Ecology and Systematics*, vol. 4, n° 1, pp. 1–23.
- HOLLING, C.S., SCHINDLER, D.W., WALKER, B.W. & ROUGHGARDEN, J., 1995, « Biodiversity in the functioning of ecosystems: An ecological synthesis », in C. Perrings, K.G. Maler, C. Folke, C.S. Holling & B.O. Jansson, *Biodiversity Conservation*, Dordrecht, Kluwer
- HOPKINS R., 2010, *Manuel de Transition - de la dépendance au pétrole à la résilience locale*, Ecosociété, 216 p.
- LHOMME S., SERRE D., DIAB Y., LAGANIER R., « Les réseaux techniques face aux inondations ou comment définir des indicateurs de performance de ces réseaux pour évaluer la résilience urbaine », *Bulletin de l'Association de géographes français*, pp.487-502
- MULLER BERNHARD, 2010, *Urban Regional Resilience: How Do Cities and Regions Deal with Change?*, German annual of spatial research and policy, Dresde.
- PAQUET G., 1999 « La résilience dans l'économie », *L'agora*, 7, 14.
- RUFAT S., 2011, « Critique de la résilience pure », <http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00693162>, 19p.
- RUFAT S., 2013, intervention à l'ENTPE le 13/02/2013
- TOUBIN M., LHOMME S., DIAB Y., SERRE D., LAGANIER R., « La Résilience urbaine : un nouveau concept opérationnel vecteur de durabilité urbaine ? », *Développement durable et territoires*, Vol. 3, n°1, Mai 2012, 15p.
- UNISDR, 2012, *How to make cities more resilient – My City is getting ready*

ANNEXES

Frise retraçant l'évolution du territoire

Cette frise retrace l'évolution du territoire depuis la Révolution Française jusqu'à aujourd'hui, avec un focus fait sur l'activité économique (encadrés de couleur bleue) et l'innovation (encadrés de couleur saumon). L'émergence du Design y est également évoquée.



-Tournant XXe : premières réglementations en termes d'urbanisme (loi Cornudet)
-Premiers OPHBM

-1958 : décret de création des ZUP

-1^{ère} Guerre Mondiale

-2^{ème} Guerre Mondiale

Pays / Région

1914-1918

1944

Années 1950

Agglomération

-Activité industrielle est toujours prégnante

-Les périodes de guerre influent sur la production d'armes. Nombre d'ouvriers concernés a été jusqu'à 16 000.

-Premières cités jardins ouvrières

-Pression démographique : **logement** comme principal problème de l'agglomération

-A partir des années 1930, **l'exploitation minière** commence à s'essouffler ; le **déclin** se poursuit jusque dans les années 1970 notamment.

-Bombardement de Mai 1944 : près de 1000 morts, blessés, nombreuses destructions.

-Reconstruction 45-50 : **relance par la promotion immobilière** privée et les programmes de **logements sociaux**.

-Urbanisation massive : **renovation et extension** selon une logique de transformation du paysage urbain.

Volonté de passer de la « ville noire » à la « ville blanche », se tourner vers l'avenir et le moderne.

-Période des 30 glorieuses : croissance économique

-Développement urbain : avènement du modernisme et des principes fonctionnalistes

-1973 : crise pétrolière qui engendre une crise économique d'ampleur internationale (fin des 30 glorieuses)

Pays / Région

Années 1960

Années 1970

Agglomération

-Le secteur **tertiaire** prend de plus en plus d'importance au profit du secteur **industriel**, qui commence à **décliner**.

-Activité des houillères est en concurrence avec les matières premières (charbon, pétrole) importées de l'étranger.

-Premières **fermetures** de mines et d'usines.

-Hausse démographique et problèmes liés au logement encore prégnants : annexions municipales et extensions urbaines selon une logique fonctionnaliste. **Continuité de l'urbanisme des années 1950.**

-Fermeture du puits Couriot en 1973

-Crise économique : répercussions directe sur l'activité immobilière et la construction, arrêt des opérations d'urbanisme d'ampleur.

-Progressivement, **effondrement de la base de l'économie locale**, dans un **système hiérarchisé et vertical** (nombreuses **sociétés sous-traitantes** des grands groupes dont l'activité est mise à mal : « effet domino »). La crise de 73 agit comme un accélérateur des tendances.

-Début de la période de grandes difficultés : hausse du chômage (jusqu'à 13%), perte de population et vieillissement.

Années 1980

Années 1990

Agglomération

-Conséquences de la crise : autres **fermetures** de mines et d'usines. Nombreuses **pertes d'emplois**.

-86 : dépôt de bilan de Manufrance
-89 : déclin progressif de la MAS reprise par GIAT. (fermeture définitive en 2001)

-**Reconversion économique** est au centre des débats .

-Urbanisme : passage de la rénovation à la **réhabilitation**. Opérations de très grande ampleur au niveau du logement (OPAH multiples).

-Début d'une nouvelle attention portée à l'**héritage patrimonial**. Redécouverte du passé.

-Projet de groupement des musées : échec
-Mais renouvellement du musée d'art et d'industrie. Prémises d'une **logique de valorisation du passé industriel et créatif**.

-Volontarisme politique : réflexion et mise en œuvre de projets ambitieux et structurants (Châteaueux, Zénith, Biennale puis Cité du design...)

-Dans la lignée de la logique de patrimonialisation, le **Design** est remis en avant dans le **discours**.

-1998 : **première biennale du Design**

-1999 : S-E labellisée « **Ville d'art et d'histoire** » (label ministère de la culture) pour son patrimoine XIX-XX siècles.

-Structuration de l'**intercommunalité**

-Pas de projet politique défini collectivement mais des premières **matérialisations** d'un **renouveau**.

-Contexte de concurrence entre les villes s'est accru
-Nécessité de la spécialisation et la différenciation
-Rôle de l'image et de la communication

-2012 : Création du Pôle Métropolitain

Pays / Région

Années 2000

Agglomération

-**Patrimonialisation** comme **nouvelle stratégie politique de remobilisation**, outil de sortie de crise. Symbole : transformation de la MAS en cité du Design (donne lieu à des conflits); ZPPAUP.

-**Design ré-invoqué**, mais changement de logique : au XIXe, l'innovation répondait à des besoins ; aujourd'hui, on cherche à créer les conditions favorables à l'innovation (synergies).

-Design est consacré comme **l'élément qui fait l'identité du territoire** ; est à la base de la communication politique et du projet de territoire . Permet la différenciation et sert de base à l'attractivité.

-Structuration des **acteurs et des actions** autour du design :

Cité du Design (2005) : Poste de Design Manager ; Pôle Economie – LUPI

Atelier Espaces Publics

Biennales

Quartier Créatif Manufacture-Plaine Achille labellisé 'Living Lab' (Facilitation de l'innovation par la mise en relation)

Ecole des beaux arts devient l'ESADSE en 2006

Collectif « Designers + » (2007)

Labellisation UNESCO réseau villes créatives et design (2010)

➔ **Ensemble des actions vient légitimer le projet, et forger une identité**

-Avenir : label WDC ?

Liste des entretiens réalisés

<u>Personne rencontrée :</u>	Nathalie Arnould
<u>Fonction :</u>	Design Manager
<u>Objet de l'entretien :</u>	Place actuelle et histoire du Design
<u>Date :</u>	19/04/13
<u>Présents :</u>	F. Bossard, E. Galot-Delamézière, H. Bolzon
-	
<u>Personne rencontrée :</u>	Vincent Béal
<u>Fonction :</u>	Chercheur Sciences Politiques, université Saint-Etienne
<u>Objet de l'entretien :</u>	Crise économique et réponse des acteurs locaux
<u>Date :</u>	26/04/13
<u>Présents :</u>	H. Bolzon
-	
<u>Personne rencontrée :</u>	Marc Bonneville
<u>Fonction :</u>	Conseil de Développement SEM / Ancien directeur IUL
<u>Objet de l'entretien :</u>	Poids du Design, évolution de la structuration des acteurs locaux
<u>Date :</u>	16/05/13
<u>Présents :</u>	E. Galot-Delamézière, H. Bolzon
-	
-	
<u>Personne rencontrée :</u>	Stéphane Quadrio
<u>Fonction :</u>	Chargé de mission, EPASE
<u>Objet de l'entretien :</u>	Evolution urbanisme à Saint-Etienne, création et missions EPASE
<u>Date :</u>	16/05/13
<u>Présents :</u>	H. Bolzon
-	
<u>Personne rencontrée :</u>	Rémi Dormois
<u>Fonction :</u>	Directeur service Habitat DDT Loire, chercheur université Saint-Etienne
<u>Objet de l'entretien :</u>	Facteurs de résilience urbaine, structuration des acteurs locaux
<u>Date :</u>	17/05/13
<u>Présents :</u>	H. Bolzon
-	
<u>Personne rencontrée :</u>	Isabelle Vérilhac
<u>Fonction :</u>	Responsable Pôle Economie, Cité du Design
<u>Objet de l'entretien :</u>	Rôle du Design dans l'économie locale, liens avec les entreprises
<u>Date :</u>	23/05/13
<u>Présents :</u>	F. Bossard, E. Galot-Delamézière, H. Bolzon
-	
<u>Personne rencontrée :</u>	Aissia Kerkoub
<u>Fonction :</u>	Directrice Dép Evaluation Performance Prospective, VSE
<u>Objet de l'entretien :</u>	Innovation et Design au sein des politiques publiques
<u>Date :</u>	28/05/13
<u>Présents :</u>	H. Bolzon
-	
<u>Personne rencontrée :</u>	Anne Orard
<u>Fonction :</u>	Direction Construction, Aménagement opérationnel, Patrimoine SEM
<u>Objet de l'entretien :</u>	Rôle SEM, évolution urbanisme et structuration acteurs locaux, place Design
<u>Date :</u>	28/05/13
<u>Présents :</u>	H. Bolzon

-
Personne rencontrée : Icare le Blanc
Fonction : Direction Citoyenneté et Territoires, VSE
Objet de l'entretien : Design et participation citoyenne
Date : 29/05/13
Présents : H. Bolzon

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	2
RESUME/SUMMARY	3
REMERCIEMENTS	4
PREAMBULE	4
ABREVIATIONS	5
INTRODUCTION GENERALE	6
PREMIERE PARTIE - RESILIENCE, RESILIENCE URBAINE : CADRAGE THEORIQUE	11
Introduction.....	11
I-A / Fondements disciplinaires de la notion de résilience.....	12
I-A-1 / Origines de la notion.....	12
I-A-2/ Résilience et approche des risques	13
I-B / Une notion multidimensionnelle qui fait débat	15
I-B-1/ La résilience, propriété ou processus ?	16
I-B-2 / Retour à l'état initial ou changement d'orientation ?.....	16
I-B-3 / Quelles temporalités ?.....	17
I-C / Ville et résilience : enjeux du lien.....	18
I-C-1 / Les villes, systèmes complexes qui perdurent.....	19
I-C-2 / Ville résiliente, ville durable : un rapprochement qui dessert l'analyse	20
I-D / Une notion glissante, floue et instrumentalisable.....	21
I-D-1 / Un nouveau registre de justification et une nouvelle injonction.....	21
I-D-2 / Une réalité empirique éloignée des objectifs véhiculés et une notion non opérationnelle	23
I-E / Résilience et Sciences Humaines et Sociales : enjeux de la transposition de la notion.....	25
I-E-1 / Catastrophes naturelles et réseaux techniques comme objets privilégiés de l'analyse ..	25
I-E-2 / L'économique et le social : parents pauvres de l'analyse en termes de résilience urbaine	27
Conclusion : apports de la notion et retour sur les axes de travail.....	27
DEUXIEME PARTIE - LE DESIGN A SAINT-ETIENNE	31
Introduction.....	31
II-A / Mutations économiques et recomposition des enjeux du territoire	32
II-A-1/ Un territoire qui se développe avec l'industrie, une crise inattendue	32
II-A-2/ Attitudes face à la crise : manque d'anticipation, cloisonnement, et prégnance de l'Etat	39
II-B / Le Design à Saint-Etienne, entre échos historiques et construction politique	47
II-B-1 / Présence du Design à Saint-Etienne : retour historique.....	47
II-B-2 / Le Design comme produit du territoire : une construction discursive et politique	50

II-B-3/ Le Design, moteur de la stratégie d'attractivité.....	51
II-C / Le Design à Saint-Etienne aujourd'hui : impact et effets.....	53
II-C-1 / Le Design, vecteur d'une nouvelle image du territoire	53
II-C-2/ Un impact limité sur l'économie locale.....	56
II-C-3 / Apport à la mise en œuvre des politiques publiques.....	59
Conclusion : le Design, une nouvelle force mais pas un miracle	61
TROISIEME PARTIE - BILAN DE L'ETUDE : ENSEIGNEMENTS PRINCIPAUX ET RETOUR METHODOLOGIQUE	63
Introduction troisième partie.....	63
III-A/ Mise en perspective par rapport aux quatre axes.....	63
III-A-1/ Effets de processus selon différentes temporalités et différentes échelles	64
III-A-2/ Nature des liens entre acteurs	66
III-A-3/ Conditions d'une veille anticipative	67
III-A-4/ Formes des capacités d'agir	68
III-B/ Enseignements généralisables.....	70
III-B-1 / Résilience des villes en déclin suite à une déprise économique	71
II-B-2 / Pertinence d'une approche par la résilience urbaine.....	72
Conclusion troisième partie	74
CONCLUSION GENERALE.....	76
BIBLIOGRAPHIE.....	78
SUR LE TERRITOIRE STEPHANOIS.....	78
SUR LA RESILIENCE	79
ANNEXES	81
Frise retraçant l'évolution du territoire	81
Liste des entretiens réalisés	84
TABLE DES MATIERES	86
TABLE DES ILLUSTRATIONS	88

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Illustration 1 : "Vulnérabilité et résilience - un continuum différencié par un point de vue centré sur des notions d'endommagement pour la vulnérabilité et des notions de récupération fonctionnelle pour la résilience" ..	14
Illustration 2 : évolution disciplinaire de la notion de résilience.....	15
Illustration 3 : orientation post crise, résilience à court et long terme.....	18
Illustration 4 : caractéristiques des notions de résilience et durabilité.....	20
Illustration 5 : campagne Making cities resilient : My city is getting ready.	22
Illustration 6 : inondations à la Nouvelle-Orléans après Katrina..	26
Illustration 7 : carte de localisation.....	32
Illustration 8 : Manufacture d'Armes de Saint-Etienne.....	34
Illustration 9 : évolution de l'emploi par secteurs d'activité entre 1954 et 1962 dans le Groupement d'Urbanisme de Saint-Etienne.....	35
Illustration 10 : évolution de la population dans la commune de Saint-Etienne entre 1968 et 2009.....	37
Illustration 11 : évolution de la population dans l'agglomération de Saint-Etienne entre 1968 et 2009.....	37
Illustration 12 : variation annuelle moyenne de la population de la commune de Saint-Etienne entre 1968 et 2009	38
Illustration 13 : évolution des résidences principales, secondaires et logements vacants sur la commune de Saint-Etienne entre 1968 et 2009.....	38
Illustration 14 : évolution de l'emploi à Saint-Etienne et sur le périmètre du SDAU, par grandes secteurs d'activités, entre 1976 et 1991.....	40
Illustration 15 : musée de la Mine, Saint-Etienne.....	41
Illustration 16 : Zénith de Saint-Etienne.....	43
Illustration 17 : Manufrance.....	48
Illustration 18 : Cité du Design, Saint-Etienne.....	49
Illustration 19 : chevaux d'A. Smati, devant la gare Saint-Etienne Châteaureux.....	54
Illustration 20 : logo Saint-Etienne membre réseau UNESCO.....	55
Illustration 21 : hôtel Continental, Saint-Etienne.....	58
Illustration 22 : projet Design dans les quartiers.....	60
Illustration 23 : Organigramme de la Cité du Design.....	65
Illustration 24 : institutions locales.....	66
Illustration 25 : puits d'une mine de charbon, Saint-Etienne.....	67
Illustration 26 : affiche Biennale Design 2013.....	69